

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie







noelie.carretero@cerema.fr

construction.blc.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Sommaire

- Contexte et objectifs de la RE2020
- Evolutions par rapport à la RT 2012
- Indicateurs et niveaux de performance énergétique
- > Indicateurs et niveaux de confort d'été
- Indicateurs et niveaux de performance environnementale
- Résumé des exigences et exigences de moyen
- Les attestations RE 2020
- Le coût des bâtiments RE 2020
- Outils d'accompagnement et allez plus loin



2



DE LA RÉGION NORMANDIE Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



1. Contexte et objectifs de la RE2020

E2020

~

 $\boldsymbol{\sigma}$

de

objectifs

et

Contexte

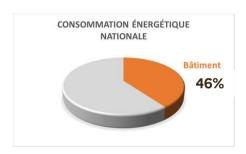
DREAL Normandie

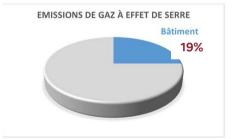
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



RE2020: ambitieuse dans la lutte contre le changement climatique

- Le secteur bâtiment représente 46% de la consommation énergétique nationale et 19% des émissions de gaz à effet de serre (associées à l'utilisation de l'énergie)
- > Ce secteur est l'un des principaux leviers de réduction des émissions de GES
- ➤ Un objectif national 2050 de neutralité carbone instauré par la Loi Energie Climat (2019), renforcé par la Stratégie Nationale Bas Carbone révisée (2020) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (2020)
- Un objectif 2020 de bâtiments neufs à énergie positive et à faible impact sur le climat, sur l'ensemble du cycle de vie, instauré par la Loi Transition Ecologique pour la Croissance Verte (2015) et renforcé par la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (2018)







LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



E2020

~

e a

Ö

objectifs

et

Contexte

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



RE2020: 5 Objectifs

- 1. Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs
 - Prise en compte des émissions de carbone du bâtiment sur son cycle de vie
 - Incitation au recours à des modes constructifs peu émetteurs en carbone ou qui permettent de le stocker
 - Privilégier les énergies les moins carbonées et sortir des énergies fossiles
- 2. Améliorer la performance énergétique et réduire les consommations
 - La RE2020 va au-delà des exigences de la RT2012
 - Renforcer la sobriété énergétique à travers le Bbio (performance de l'enveloppe du bâtiment)
 - > Systématiser le recours à la chaleur renouvelable
- 3. Construire des bâtiments adaptés aux conditions climatiques futures
 - Objectif de confort d'été
 - Prise en compte des épisodes caniculaires
- 4. Assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les logements
- 5. Favoriser les produits issus du réemploi

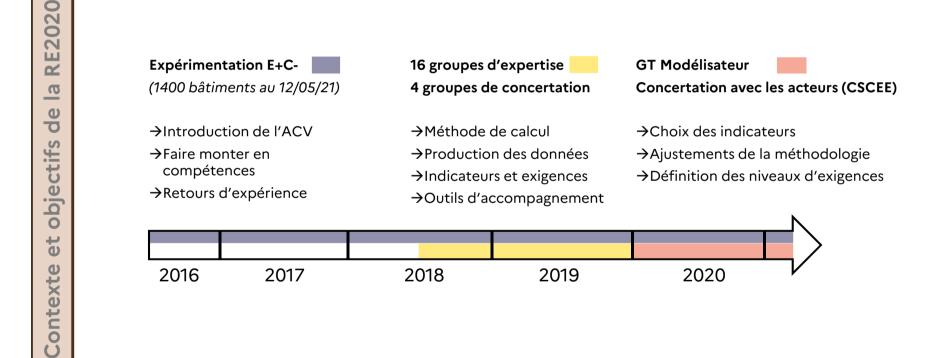




Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Processus d'élaboration de la RE2020





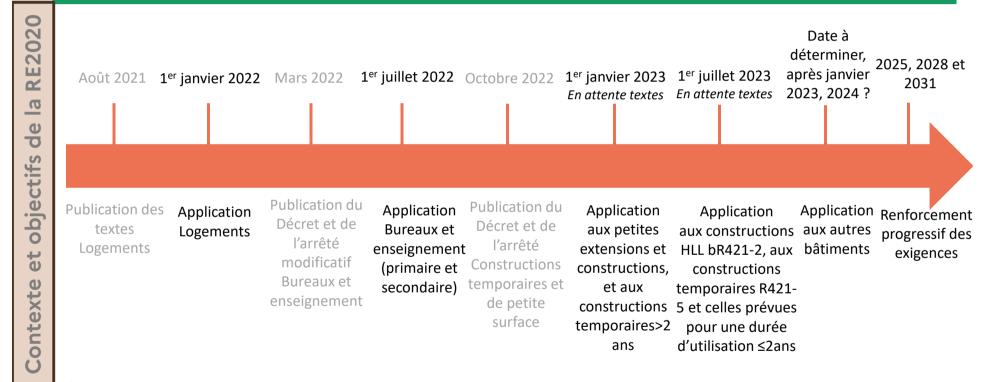
RE2020 | Présentation de la RE2020 | 6 | 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Calendrier d'application et de publication



RE2020 | Présentation de la RE2020

14/10/2022

7



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Les textes parus

Exigences et méthode	Exigences et méthode	Données environnementales	Attestations	Exigences	Exigences
Décret exigences et méthode (29/07/21) Arrêté exigences et méthode (04/08/21)	Décret modificatif (01/03/22) Arrêté modificatif (06/04/22)	<u>Décret déclaration</u> (16/12/21) <u>Arrêté déclaration</u> (14/12/21) <u>Arrêté vérification</u> (14/12/21)	Décret attestation (30/11/21) Arrêté attestation (09/12/21)	Arrêté modificatif exigences	Arrêté modificatif exigences
Maisons individuelles Logements collectifs	Bureaux, enseignement primaire et secondaire	Produit de construction et de décoration, équipements électrique, électroniques et de génie climatique	<u>Arrêté étude de</u> <u>faisabilité</u> (09/12/21)	Constructions temporaires et extensions/ constructions de petites surface	Autres typologies tertiaires et industrielles
Publication JO:	Publication JO:	Publication JO :	Publication JO:	Publication JO:	Publication JO:
31/07//2021 15/08/2021	03/03/2022 14/04/2022	17/12/2021 21/12/2021	01/12/2021 16/12/2021	A venir 2022	Courant 2023
Entrée en vigueur :	Entrée en vigueur :	Entrée en vigueur :	Entrée en vigueur :	Entrée en vigueur :	Entrée en vigueur :
1er janvier 2022	1er juillet 2022	1er janvier 2022	1er janvier 2022	1er janvier 2023 1er juillet 2023	Date à déterminer Après janvier 2023, 2024 ?

Contexte et objectifs de la RE2020

RE2020 | Présentation de la RE2020

14/10/2022

8



E2020

~

B

de

objectifs

et

Contexte

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Calendrier d'application – précisions pour bâtiments multiusages

- Cas général : Usages RE2020 et RT2012
 - Application de la réglementation en vigueur pour chaque usage : 2 calculs différents en considérant les superficies de référence propres à chaque usage et application des exigences de chaque réglementation à l'usage soumis
 - Application des règles de répartition de la méthode RE2020 pour les calculs du volet carbone pour la partie soumise
- Regroupement d'usage : Possibilité d'assimilation à l'usage principal
 - Application uniquement de la RE2020 si
 - Sref ≤ 150m² et ≤ 10% de Sréf de l'usage principal
 - ET Partie de bâtiment de l'usage principal soumise à la RE2020
 - Usage de maison individuelle exclu
- Application de la RE2020 vaut application de la RT2012 Art 46 du 04/08/2021
 - Nécessite connaissance des seuils et exigences pour les satisfaire donc... textes a minima en consultation publique



RE2020 Présentation de la RE2020 9 14/10/2022



DE LA RÉGION NORMANDIE Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



2. Evolutions par rapport à la RT2012

RT2012

 σ

S.

rappo

par

Evolution

Rappels des principes de la RT2012 et évolutions RE2020



Sur le plan énergétique, la RE2020 réemploie les bases de la RT2012

- Les cinq usages réglementaires sont conservés : chauffage, refroidissement, éclairage, production d'eau chaude sanitaire et auxiliaires (pompes et ventilateurs)
- La méthode de calcul de la performance énergétique utilise la plupart des algorithmes de calcul de la RT2012



Et y ajoute

- Une nouvelle surface de référence : la SHAB pour le résidentiel et la SU pour le tertiaire
- 2. Le calcul des consommations d'électricité:
 - nécessaire au déplacement des occupants à l'intérieur du bâtiment, s'il y en a : ascenseurs et/ou escalators;
 - pour les parkings des systèmes d'éclairage et/ou de ventilation, s'il y en a ;
 - pour l'éclairage des parties communes en logement collectif;





RT2012

à la

00

Q

ت

par

Evolution

Rappels des principes de la RT2012 et évolutions RE2020

Et y ajoute

- 3. Des scénarios météorologiques mis à jour:
 - Nouvelles années de référence
 - ➤ Modification de deux stations météos: La Rochelle → Tours et Nice → Marignane
 - ➤ Uniquement pour le calcul du confort d'été → Insertion d'une séquence caniculaire au scénario météo conventionnel.
- 4. Une évolution du coefficient de conversion en énergie primaire de l'électricité : 2,58 → 2,3
- 5. Une prise en compte systématique des besoins de refroidissement
- 6. L'ajout d'un forfait de consommations de refroidissement au Cep en cas d'inconfort estival potentiel
- 7. De nouveaux scénarios d'occupation
- 8. Divers ajustements et mises en cohérence de la méthode de calcul



Du fait de ces ajustements, les niveaux de performances calculés en RE2020 ne sont pas directement comparables à ceux de la RT2012.







RT2012

 σ

S.

rapport

par

Evolution

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Rappels des principes de la RT2012 et évolutions RE2020

ENERGIE

Bbio: besoins bioclimatiques

Cep,nr: conso. en énergie primaire <u>non</u> renouvelables

Cep : conso. en énergie primaire

Icénergie: impact sur le changement climatique des consommations d'énergie

CARBONE

Icconstruction: impact sur le changement climatique des matériaux et équipements et de leur mise en œuvre (chantier)

CONFORT D'ÉTÉ

Degrés-heures : Nombre de degrés x les heures d'inconfort en

période estivale

Ces 6 indicateurs vont être détaillés dans la suite de la présentation en 3 parties : énergie, confort d'été et performance environnementale







Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



3. Indicateurs et niveaux de performance énergétique



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Objectifs de performance énergétique de la RE2020



- Renforcer significativement la sobriété énergétique (performance de l'enveloppe du bâtiment)
 - ✓ Exigence Bbio renforcée de 30 % par rapport à la RT2012 pour les logements et de 20 % pour les bureaux
- Privilégier les énergies les moins carbonées et sortir des énergies fossiles
 - ✓ Limitation très forte de l'impact carbone des énergies dès 2022 en Maison Individuelle (MI)
 - ✓ Limitation forte de l'impact carbone des énergies en 2025 en Logements Collectifs (LC)
- Systématiser la chaleur renouvelable
 - ✓ Sortie du vecteur gaz (hors appoint) dès 2022 en MI et dès 2025 en LC
 - ✓ Sortie du chauffage à effet joule seul (hors appoint) dès 2022

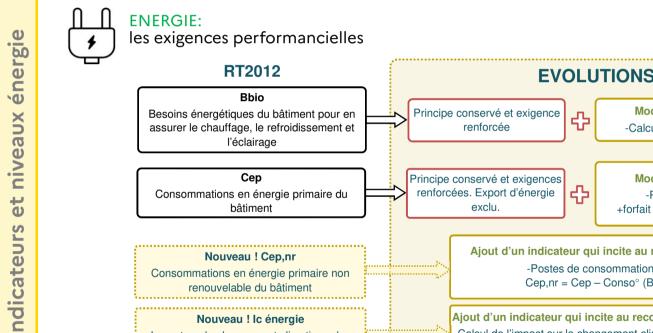




Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Rappel des principes de la RT2012 et évolutions RE2020



EVOLUTIONS RE2020

Modification du périmètre de calcul -Calcul systématique des besoins de froid

Modification du périmètre de calcul

-Postes de consommation élargis +forfait Cep froid en cas de dépassement DH

Nouveau! Cep,nr

Consommations en énergie primaire non renouvelable du bâtiment

Nouveau ! Ic énergie

Impact sur le changement climatique des consommations d'énergie primaire

Ajout d'un indicateur qui incite au recours aux énergies renouvelables

-Postes de consommation identiques à ceux du Cep Cep,nr = Cep - Conso° (Bois, Part Ren&recup RDC)

Ajout d'un indicateur qui incite au recours de sources d'énergie décarbonées -Calcul de l'impact sur le changement climatique des consommations énergétiques (du Cep). Indicateur des volets « énergie » et « Carbone »



RE2020 Présentation de la RE2020 16 14/10/2022

niveaux

et

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



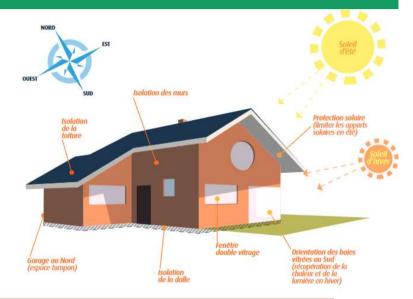
Bbio: Besoin Bioclimatique conventionnel

Le Bbio (en point), valorise la conception du bâti, indépendamment des systèmes énergétiques → caractérise l'efficacité énergétique du bâti

Le Bbio comprend:

- > Les besoins de chauffage
- > Les besoins de refroidissement
- > Les besoins d'éclairage artificiel

Ajout RE2020 : prise en compte systématique des besoins de froid



L'objectif est bien d'inciter, à travers une bonne conception bioclimatique (orientation, protections solaires, inertie...), à bien gérer les apports solaires et lumineux en toutes saisons.



niveaux énergie

et

Indicateurs





Cep: Consommation conventionnelle d'énergie primaire

Le Cep en kWhep/m².an caractérise l'efficacité des systèmes énergétiques en réponse aux besoins du bâtiment.

▶Seule l'énergie importée est comptabilisée : les consommations issues d'énergies renouvelables captées sur le bâtiment et la parcelle ne sont pas comptées dans le Cep.

▶ Seules les consommations des usages immobiliers sont évaluées

La RE2020 élargit les usages dont les consommations sont comptabilisées :

- > Prise en compte des 5 usages de la RT2012 : consommations de chaud, de froid, d'ECS, d'éclairage et auxiliaires de ventilation et de distribution.
- > Prise en compte d'usages immobiliers supplémentaires :
 - Eclairage et ventilation des parkings
 - Eclairage des parties communes de logements collectifs
 - Ascenseurs et escalators
- ➤ En l'absence de système de climatisation, prise en compte d'un forfait de consommations de froid en cas d'inconfort d'été significatif





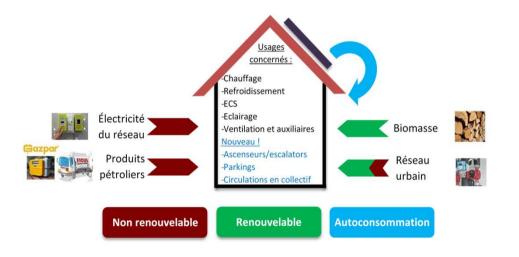
niveaux

et

Indicateurs

Méthode de calcul du Cep

Cet indicateur ne comptabilise pas, en tant que consommations d'énergie primaire, les énergies renouvelables captées sur la parcelle du bâtiment, pour l'usage du bâtiment.





Pour le photovoltaïque produit sur place:

l'autoconsommation théorique vient réduire le bilan Cep et Cep,nr ; en revanche, l'export d'énergie n'est pas pris en considération



RE2020 Présentation de la RE2020 19 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Cep,nr: Cep non renouvelable

La RE2020 introduit un nouvel indicateur, le Cep,nr en kWhep/m².an.

Cet indicateur comptabilise uniquement les vecteurs énergétiques non renouvelables (et non issus de récupération) utilisés pour couvrir les consommations du bâtiment, sur le même périmètre d'usages que le Cep.

Exemples:



- la consommation d'une chaufferie bois ne sera pas comptée dans le calcul du Cep,nr,
- tout comme la part renouvelable ou de récupération de la chaleur fournie par un réseau de chaleur.

Ainsi, le seuil Cep,nr va inciter à utiliser de la chaleur renouvelable et de récupération (bois, réseau de chaleur), ou à produire des ENR, et contraindre à limiter le recours aux autres sources d'énergie.

Et le seuil Cep va dans le même temps limiter la consommation totale d'énergie quelle que soit la source, y compris la biomasse ou réseau de chaleur.

L'autoconsommation photovoltaïque, quant à elle, n'apparaît ni dans le Cep, ni dans le Cep,nr.



RE2020 Présentation de la RE2020

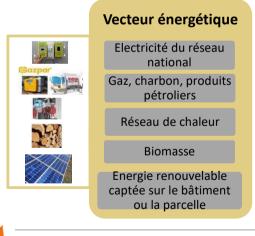
20



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

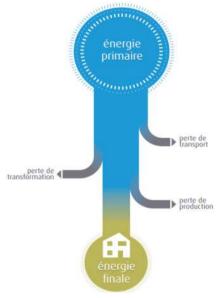
Coefficient de conversion énergie finale -> énergie primaire

- ▶ L'énergie finale (kWh_{ef}) est la quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final.
- ➤ L'énergie primaire (kWh_{ep}) est la consommation nécessaire à la production de cette énergie finale.



Coef Cep,nr	Coef Cep
2,3	2,3
1	1
1- %EnR&R	1
0	1
0	0





RE2020 = 2 catégories de coeff de conversion

1-Coefficient Energie finale/Energie primaire non renouvelable
2-Conversion Energie finale/Energie Primaire

RE2020 | Présentation de la RE2020

21

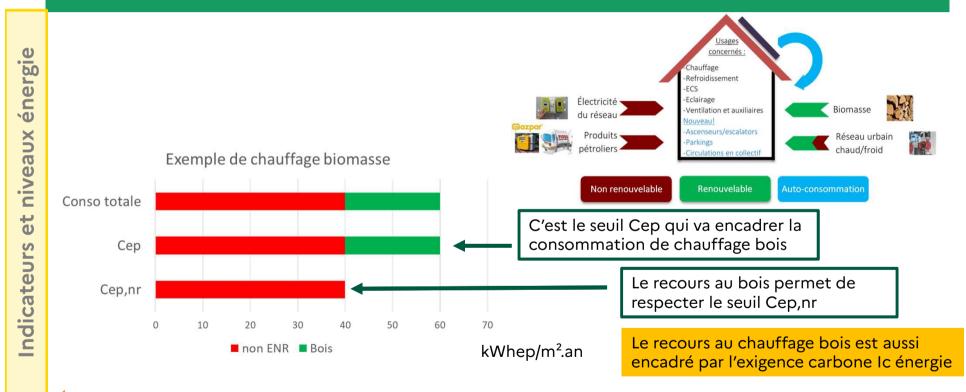
14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Récapitulatif pour le chauffage au bois



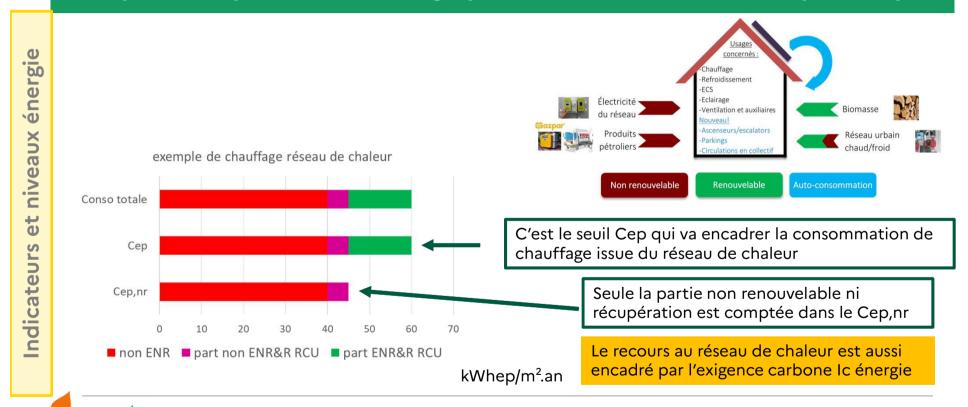
RE2020 Présentation de la RE2020 22 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Récapitulatif pour le chauffage par réseau de chaleur : Cep et Cep,nr



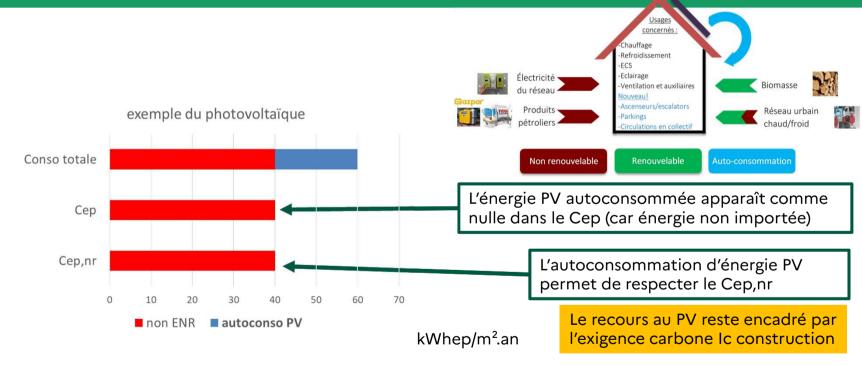
RE2020 Présentation de la RE2020 23 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Récapitulatif pour l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque : Cep, Cep, nr





RE2020 | Présentation de la RE2020 | 24 | 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Ic, énergie

La RE2020 introduit un nouvel indicateur, Ic_{énergie} en kg éq. CO2/m²

Cet indicateur évaluera l'impact sur le changement climatique de la consommation des énergies pendant l'utilisation du bâtiment sur toute sa durée de vie, soit 50 ans (impact mesuré en kg de CO2 équivalent émis dans l'environnement par m²), utilisées pour couvrir les consommations du bâtiment, sur le même périmètre d'usages que le Cep.



N.B. Bien que sa performance soit regardée sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre, il s'agit d'un indicateur de performance des consommations d'énergie (les leviers d'action sont très proches des leviers sur le Cep).

Une nouvelle méthode de calcul est utilisée, elle s'appuie sur des données environnementales conventionnelles d'impacts des énergies et sur des principes de l'analyse du cycle de vie (ACV).



RE2020 | Présentation de la RE2020 25 14/10/2022



niveaux

et

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

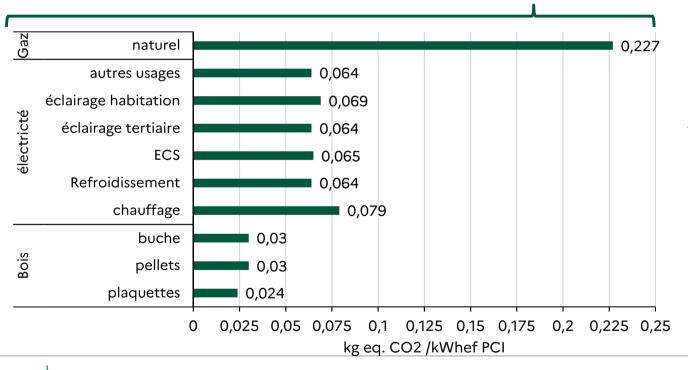
Ic,énergie





Ic_{énergie}

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Facteurs d'émissions de GES de chaque type d'énergie

RE2020 | Présentation de la RE2020

26

14/10/2022



niveaux

et

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Ic,énergie

Consommation énergie





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

0,227 naturel autres usages 0,064 éclairage habitation 0,069 électricté éclairage tertiaire 0,064 > x3 **ECS** 0,065 Refroidissement 0,064 chauffage 0,079 buche 0,03 Bois pellets 0,03 > x3 plaquettes 0,024 0,025 0,05 0,075 0,1 0,125 0,15 0,175 0,2 0,225 0,25 kg eq. CO2 /kWhef PCI

Facteurs d'émissions de GES de chaque type d'énergie

RE2020 Présentation de la RE2020

27

14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Définition des seuils de performance : modulations

Bbio_max = Bbio_maxmoyen x (1 + Mbgéo + Mbcombles + Mbsurf_moy + Mbsurf_tot + Mbbruit)

Cep_max = Cep_maxmoyen x (1 + Mcgéo + Mccombles + Mcsurf_moy + Mcsurf_tot + Mccat)

Cep,nr_max = Cep,nr_maxmoyen × (1 + Mcgéo + Mccombles + Mcsurf_moy + Mcsurf_tot + Mccat)

 $Ic_{energie}$ max = $Ic_{energie}$ maxmoyen × (1 + Mcgéo + Mccombles + Mcsurf_moy + Mcsurf_tot + Mccat)

- Exigence relative à un bâtiment moyen (« valeur pivot »)
- ➤ Modulations identiques pour les trois indicateurs Cep,nr; Cep; Icénergie
- Deux nouveaux paramètres de modulation (absents de la RT2012 pour le résidentiel)
 - Surface du bâtiment
 - Présence de combles aménagés
- >Évolution de la modulation selon la contrainte d'exposition au bruit



RE2020 | Présentation de la RE2020 28 14/10/2022

et niveaux énergie

Indicateurs

Exigence Bbio renforcée de 30 % par rapport à la RT2012: positionnement du parc actuel RT2012 de logements

Bbio - Analyses de l'observatoire de la performance énergétique (RT2012) :

Gain Bbio	Maisons (MI)	Immeubles (LC)
<-40 %	4%	14%
-40 % à -30 %	7%	16%
-30 % à -20 %	17%	22%
-20 % à -10 %	29%	24%
-10 % à -0 %	43%	24%

- 11 % des MI construites selon la RT2012 atteignent un Bbio-30 % ; c'est le cas de 70 % des MI chauffées à l'effet Joule (qui est le système de chauffage principal de 4 % des MI neuves) ;
- 30 % des LC construits selon la RT2012 atteignent un Bbio-30 % ; c'est le cas de 84 % des LC chauffées à l'effet Joule (qui est le système de chauffage principal de 8 % des LC neufs).
- → L'objectif Bbio-30 % est à la fois atteignable, et ambitieux vis-à-vis des exigences actuelles



et niveaux énergie

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Niveaux d'exigence du Bbio_{max} RE2020 (en points)

La valeur du Bbio doit être inférieur ou égal à la valeur maximale Bbio_max

Dépend de l'usage du bâtiment

USAGE	Bbiomax_moyen
Maisons individuelles	63 points
Logements collectifs	65 points
Bureaux	95 points
Enseignements primaire et secondaire	68 points



RE2020 | Présentation de la RE2020 30 14/10/2022

et niveaux

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

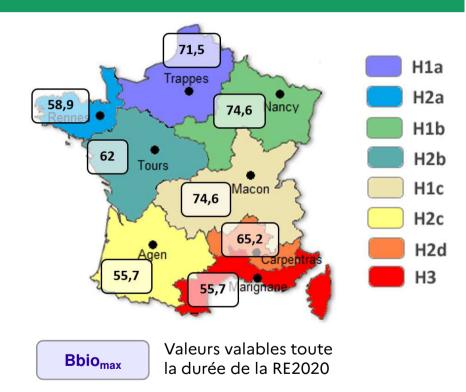


Niveaux d'exigence du Bbio_{max} RE2020 (en points)

→ Maisons individuelles

- •Shab= 100 m²
- Altitude ≤400m
- Pas de surface de plancher à hsp < 1,8 mètres
- Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

RE 2020	Bbio_maxmoyen
Maisons individuelles ou accolées	63 points
Logements collectifs	65 points



RE2020 | Présentation de la RE2020

31

14/10/2022

niveaux

et

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

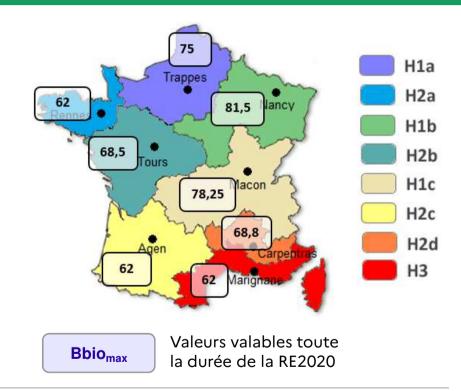


Niveaux d'exigence du Bbio_{max} RE2020 (en points)

→ Logements collectifs

- Shab= 1000 m²
- ·Nb logements: 20
- Altitude ≤400m
- Pas de surface de plancher à hsp < 1,8 mètres
- Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

RE 2020	Bbio_maxmoyen
Maisons individuelles ou accolées	63 points
Logements collectifs	65 points





RE2020 | Présentation de la RE2020 32 14/10/2022

niveaux

et

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

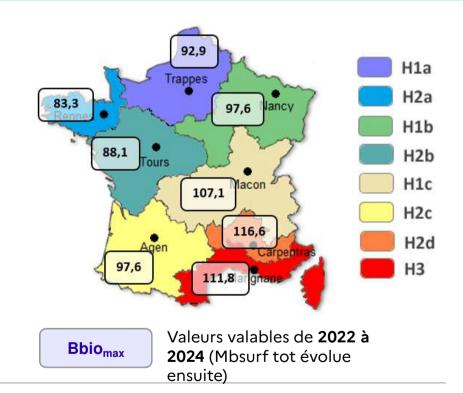


Niveaux d'exigence du Bbio_{max} RE2020 (en points)

→ Bureaux:

- Surface Utile = 1500 m²
- Bâtiment non climatisé
- Altitude ≤400m
- Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

RE 2020	Bbio_maxmoyen
Bureaux	95 points
Enseignement primaire et secondaire	68 points



RE2020 | Présentation de la RE2020

33

14/10/2022



et niveaux énergie

Indicateurs





Positionnement des logements RT2012 - Cep

Cep – Analyses de l'observatoire de la performance énergétique (RT2012) :

Gain Cep	MI	LC
<-40 %	1%	2%
-40 % à -30 %	4%	5%
-30 % à -20 %	16%	16%
-20 % à -10 %	29%	34%
-10 % à 0 %	49%	43%

Autant en MI qu'en LC, les bâtiments sont actuellement plus proches de l'exigence Cepmax que Bbiomax : c'est l'indicateur Cep qui semblait être dans la plupart des cas la contrainte principale en RT2012, pour les bâtiments résidentiels.





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Positionnement des logements RT2012 par vecteur de chauffage

<u>Energie de chauffage par destination d'usage – Analyse de l'observatoire de la performance énergétique</u> (RT2012):

	MI	LC
Gaz naturel	21%	74%
Electricité Thermodynamique	57%	6%
Electricité Joule	4%	8%
Bois	17%	1%
Réseau de fourniture	0%	9%

Le gaz naturel représente une part de marché de 21% dans les maisons individuelles et de 74% dans les logements collectifs en RT2012.

L'électricité joule (seule) représente une part de marché de 4% dans les maisons individuelles et de 8% dans les logements collectifs en RT2012.



RE2020 | Présentation de la RE2020 35 14/10/2022

niveaux

et

Indicateurs



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Positionnement des bureaux et bâtiments d'enseignement RT2012 par vecteur de chauffage

<u>Energie de chauffage par destination d'usage – Analyse de l'observatoire de la performance énergétique</u> (RT2012):

Système de chauffage	Enseignement	Bureaux
sans	4%	6%
gaz naturel	41%	13%
GPL (butane ou propane)	1%	0%
fioul	1%	0%
effet Joule	7%	7%
bois	6%	2%
RCU	9%	5%
PAC	31%	67%
solaire	1%	0%



RE2020 | Présentation de la RE2020



et niveaux

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Exigences RE2020 - Cep,nr et Cep

Cep kWhep/(m².an)	Cep,nr_maxmoyen	Cep_maxmoyen
Maisons individuelles ou accolées	55	75
Logements collectifs	70	85
Bureaux	75	85
Enseignement primaire	65	72
Enseignement secondaire	63	72



RE2020 | Présentation de la RE2020

37

et niveaux

Indicateurs





Niveaux moyen d'exigence du Cep max et du Cep,nr max

Maison individuelle

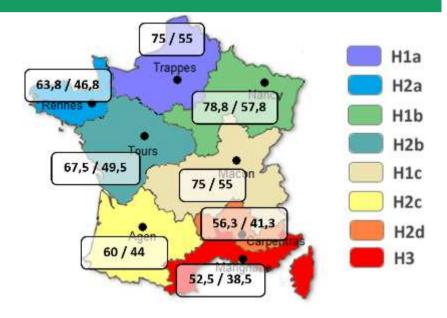
 $S_{rt} = 100 \text{ m}^2$

Altitude < 400 mètres

Pas de surface de plancher dont hsp < 1,8 m

Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

Cep max moyen kWhep/(m².an)	Cep_max moyen	Cep,nr_m axmoyen
Maisons	75	55
Logements collectifs	85	70



Cep_{max}/Cep,nr_{max}

Valeurs valables toute la durée de la RE2020



et niveaux

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Niveaux moyen d'exigence du Cep max et du Cep,nr max

Immeubles Collectif

 $S_{rt} = 1000 \text{ m}^2$

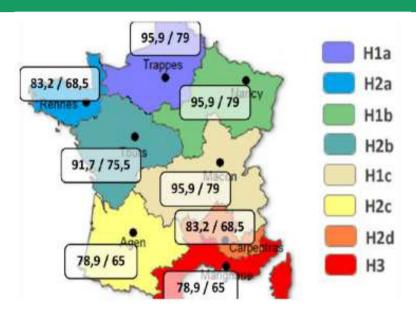
Nb de logement: 20

Altitude < 400 mètres

Pas de surface de plancher dont hsp < 1,8 m

Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

Cep max moyen kWhep/(m².an)	Cep_max moyen	Cep,nr_m axmoyen
Maisons	75	55
Logements collectifs	85	70



Cep_{max}/Cep,nr_{max}

Valeurs valables toute la durée de la RE2020



RE2020 | Présentation de la RE2020

39

niveaux

et

Indicateurs

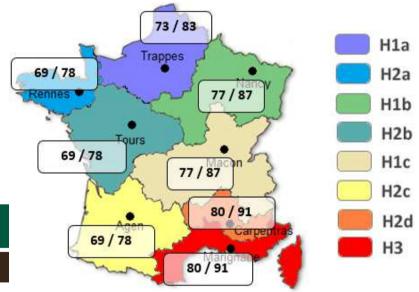


Niveaux moyen d'exigence du Cep max et du Cep,nr max

→ Bureaux:

- Surface Utile = 1500 m²
- Bâtiment non climatisé
- Altitude ≤400m
- Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

Cep max moyen kWhep/(m².an)	Cep_maxmoyen	Cep,nr_maxmoyen
Bureaux	85	75



Cep_{max}/Cep,nr_{max}

Valeurs valables toute la durée de la RE2020

RE2020 | Prés



niveaux

et

Indicateurs

DREAL Normandie

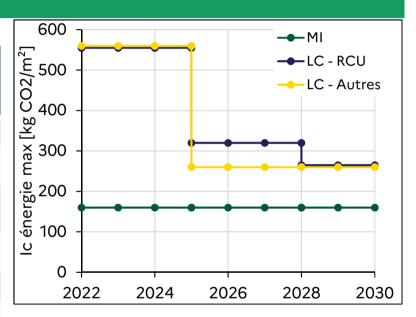
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie





Exigences RE2020 – Ic, énergie

Ic _{énergie} max moyen kg éq. CO2/m²	2022 à 2024	2025 à 2027	À partir de 2028
Maisons individ		160	
Logements coll - RCU	560	320	260
Logements coll - Autres	560	260	260
Bureaux raccordés RCU	280	200	200
Bureaux autres		200	
Enseignement RCU	240	200	140
Enseignement autres	240	140	140



Évolutivité de l'exigence pour permettre aux filières de s'adapter





niveaux

et

Indicateurs

DREAL Normandie

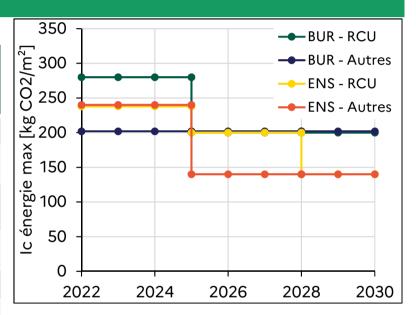
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie





Exigences RE2020 – Ic, énergie

Ic _{énergie} max moyen kg éq. CO2/m²	2022 à 2024	2025 à 2027	À partir de 2028
Maisons individ		160	
Logements coll - RCU	560	320	260
Logements coll - Autres	560	260	260
Bureaux raccordés RCU	280	200	200
Bureaux autres		200	
Enseignement RCU	240	200	140
Enseignement autres	240	140	140



Évolutivité de l'exigence pour permettre aux filières de s'adapter



RE2020 | Présentation de la RE2020

42

et niveaux

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Niveaux moyen d'exigence du lc énergie max maison / immeuble

Maison individuelle et immeubles

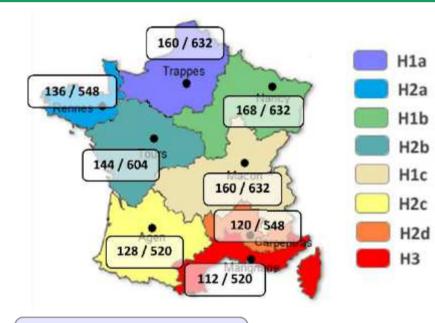
Altitude < 400 mètres

Pas de surface de plancher dont hsp < 1,8 mètres

Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

Maison indiv. : Exigences à 160 dès 2022

Immeuble hors RCU : Exigences renforcées à partir de 2025 (passera de 560 à 260)



Ic énergie_max : maison/ immeuble Exigences pour un permis déposé au 1^{er} janvier 2022



RE2020 Présentation de la RE2020

43

niveaux

et

Indicateurs

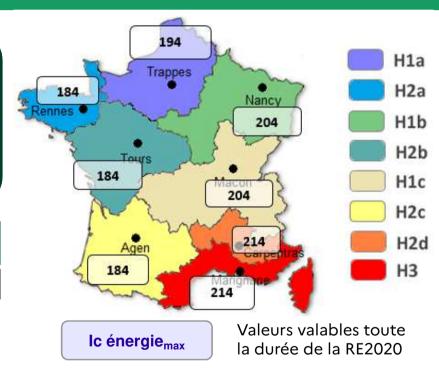


Niveaux moyen d'exigence du du lc énergie max Bureaux non RCU

→ Bureaux:

- Surface Utile = 1500 m²
- Bureaux non raccordés au réseau de chaleur Urbain (RCU)
- Bâtiment non climatisé
- Altitude ≤400m
- Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

Ic energie max moyen kgeqCO2/m²	Ic énergie_maxmoyen	
Bureaux	200	



RE2020 | Présentation de la RE2020

44



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Place à vos questions!



RE2020 | Présentation de la RE2020 14/10/2022 45



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



4. Indicateurs et niveaux de performance confort d'été

confort d'été

niveaux

et

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie





Objectifs relatifs à la performance confort d'été

- Améliorer la prise en compte de l'inconfort estival: abandon de la Tic au profit de l'indicateur Degrés-Heures.
- Imposer une prise en compte du climat futur dans toutes les constructions sans distinction de la zone climatique: utilisation d'une séquence caniculaire pour concevoir des bâtiments résistants mieux aux épisodes de canicules qui seront plus fréquents à l'avenir.
- Inciter à l'utilisation de solutions passives ou peu consommatrices pour assurer le confort estival: faire des efforts sur la conception passive du bâtiment, pour éviter ou retarder l'installation de systèmes de climatisation actifs une fois la construction livrée.







14/10/2022



RE2020 Présentation de la RE2020



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



RT2012 et évolutions RE2020 sur le confort d'été



CONFORT D'ÉTÉ: Evolution majeure, la RE2020 introduit un nouvel indicateur et de nouvelles

d'été exigences performancielles confort RT2012 **EVOLUTIONS MAJEURES RE2020** Remplacé par l'indicateur Degrés heure d'inconfort Tic Evalue l'inconfort percu par les occupants. Il exprime la durée et niveaux Température intérieure conventionnelle l'intensité des périodes d'inconfort dans le bâtiment. Avec seuil relatif Ticréf Avec double seuil: bas et haut (valeur absolue) → forfait Cep froid Insertion d'une séquence caniculaire Scénario météo conventionnel et pour le calcul des degrés-heures d'inconfort, canicule ajoutée au Identique pour tous les calculs scénario météo conventionnel. Indicateurs · Scénarios d'occupation conventionnels modifiés · Prise en compte du Bbio froid • Nouveaux systèmes de rafraîchissement implémentés Distinction zone traversante/non traversante (logements collectifs)



RE2020 Présentation de la RE2020 48 14/10/2022

confort

niveaux

et

Indicateurs





Degrés-heures d'inconfort

les degrés-heures d'inconfort: DH (en °C.h) évaluent l'inconfort perçu par les occupants:

- > Nouvelle méthode: somme des écarts entre la température opérative du groupe et la T° de confort adaptatif
- Degrés heure = Σ (max(0; température opérative du groupe température de confort adaptatif))
 - **Température opérative du groupe** = température ressentie par l'occupant.
- > Température de confort adaptatif = T° de confort prenant en compte l'évolution de la température extérieure:
 - 26 °C la nuit
 - 26 à 28 °C le jour -> température calculée heure par heure en fonction des températures des jours précédents.
- > Calcul réalisé avec un épisode caniculaire de référence de type année 2003
- Les résultats du DH influence le Cep par une pénalisation ou non des consommations de froid en cas de dépassement du seuil bas de 350°C.h d'inconfort

→DH s'apparente à un compteur qui cumule, sur l'année, chaque degré ressenti inconfortable de chaque heure

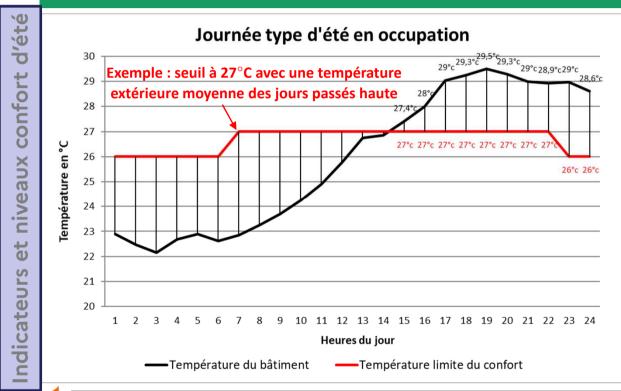




Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Méthode de calcul du confort d'été



Seuil d'inconfort de 26°C avec possibilité de le rehausser jusqu'à 28°C en journée (capacité d'adaptation plafonnée à +2°C):

- Période de jour en été est par convention 6h-22h, sur cette période le seuil d'inconfort peut varier entre 26 et 28°C
- La nuit le seuil est fixé à 26°C



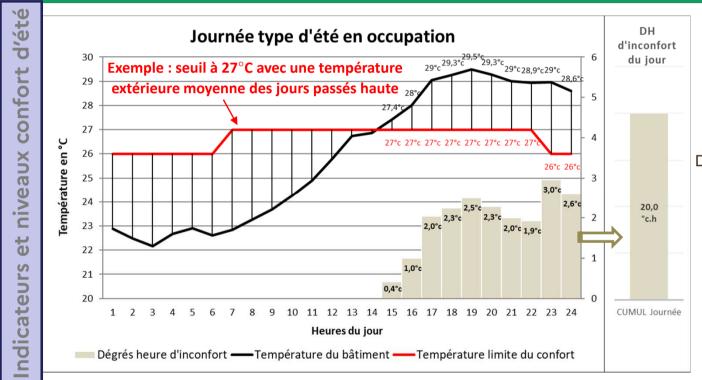
RE2020 Présentation de la RE2020 **50 14/10/2022**



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Méthode de calcul du confort d'été



Quantification de l'inconfort lorsque le seuil est franchi

DH = Σ (Temp. Bât. – Temp. limite)



confort

niveaux

et

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Degrés-heures d'inconfort

ANNEXE À L'ARTICLE R. 172-4 CHAPITRE I DÉFINITIONS Le nombre de degrés-heures d'inconfort estival, mentionné au 5° de l'article R. 172-4 est évalué pour chaque partie de bâtiment thermiquement homogène, et est défini par un indicateur noté DH. Il exprime la durée et l'intensité des périodes d'inconfort dans le bâtiment sur une année, lorsque la température intérieure est supposée engendrer de l'inconfort. L'inconfort estival maximal est noté DHmax.

Le calcul DH se fait uniquement en période <u>d'OCCUPATION</u> (Conventionnelle) :

- Logements → Absent de 10h à 18h lundi/mardi/jeudi/vendredi; absent 10h à 14h mercredi; 1 semaine d'absence en décembre
- Bureaux -> Occupé 5j/semaine de 9h à 19h; occupé toute l'année (pas de fermeture estivale)
- Enseignement → Occupé 5j/semaine de 9h à 18h*; fermé vacances scolaires hors été
 (pas de fermeture estivale)
 *18h pour primaire, 19h pour secondaire

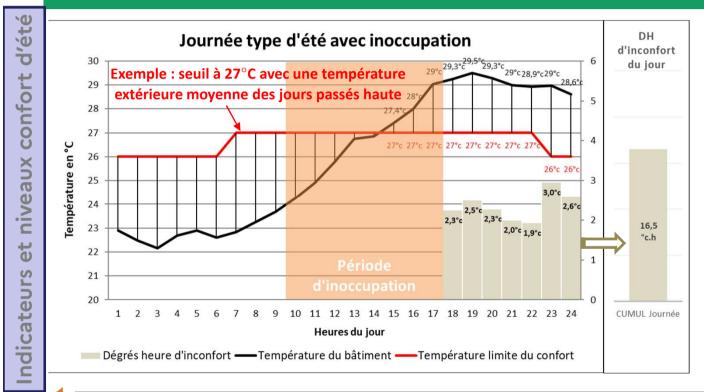




Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Méthode de calcul du confort d'été



Les heures inconfortables pendant l'inoccupation ne sont pas comptabilisées





RE2020 Présentation de la RE2020 53 14/10/2022

confort

niveaux

et

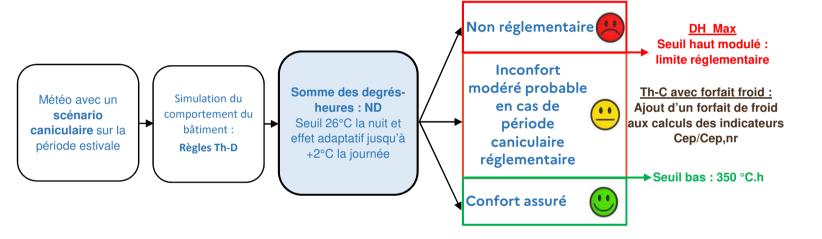
Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Schéma de principe du confort d'été



- > Seuil haut : DH_max. Au-delà, le bâtiment est non-règlementaire : inconfort excessif
- > Seuil bas : 350 °C.h. En-deçà, le bâtiment est réglementaire. Pas d'ajout de forfait de froid
- ➤ Entre ces 2 seuils: le bâtiment est réglementaire mais pénalisation forfaitaire → Ajout d'un forfait de froid pour inciter à travailler au confort du bâtiment en période estivale (conception bioclimatique + leviers passifs).

N.B. Bâtiments climatisés: l'indicateur est calculé en désactivant le système de climatisation

RE2020 | Présentation de la RE2020

54



confort

niveaux

et

Indicateurs

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Définition des catégories de contraintes 1, 2 et 3

Défini en annexe IV de l'arrêté pour logements, enseignement, bureaux

Catégorie 1 :

Ce qui n'est pas de catégorie 2 ou catégorie 3

Catégorie 2:

Climatisé

+ Usage habitation ou bureau ou enseignement

+ BR2 ou BR3

+ H2d ou H3

+ Altitude [0; 400m[

Catégorie 3:

Climatisé

- + Usage de bureaux
- + baies non ouvrables en application d'autres réglementations Ou IGH
- + toute zone climatique
 - + toute altitude

Calcul systématique des DH, quelle que soit la catégorie

Catégorie 2 = Contraintes extérieures de bruit ne permettant pas de rafraîchir facilement par ouverture des fenêtres



niveaux confort

et

Les niveaux d'Exigences pour le confort d'été (logements)

Maisons individuelles:

2 exigences différentes en fonction de la catégorie de contrainte extérieure du bâtiment.

Catégorie		Catégorie 2
DH_maxcat	1250	1850

Seuil 1250 DH en catégorie 1
→ Equivaut environ à +2°C en
permanence pendant 5 semaines

Logements collectifs

- Modulation des exigences en fonction de la surface moyenne des logements
- > Prise en compte de la catégorie de contrainte extérieure

DH_maxcat	Catégorie 1, sauf parties de bâtiments climatisées en zones H2d et H3	Catégorie 1 climatisé, en zone H2d et H3	Catégorie 2
$Smoy_{lgt} \le 20 m^2$	1250	1600	2600
$20m^2 < Smoy_{lgt} \le 60 m^2$	1250	$1700 - 5 * Smoy_{lgt}$	$2850 - 12,5 * Smoy_{lgt}$
$Smoy_{lgt} > 60 m^2$	1250	1400	2100



RE2020 | Présentation de la RE2020

56



confort d'été

niveaux

et

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Les niveaux d'Exigences pour le confort d'été bureaux enseignement

- Exigences pour le seuil haut
 - Enseignement

	Catégorie 1, sauf parties de bâtiments	Catégorie 1 climatisé,	Catégorie 2
	climatisées en zones H2d et H3	en zone H2d et H3	
DH_maxcat	900	1800	2200

Bureaux

	Catégorie 1, sauf parties de bâtiments	Catégorie 1 climatisé,	Catégorie	Catégorie
	climatisées en zones H2d et H3	en zone H2d et H3	2	3
DH_maxcat	1150	2400	2600	Pas de seuil





confort

niveaux

et

Indicateurs

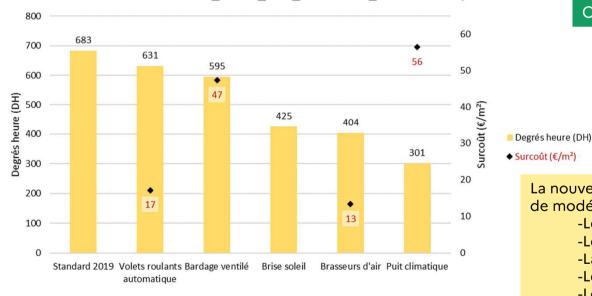
DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Exemples de leviers mobilisables pour le confort d'été (GT Modélisateur RE2020)

Leviers de réduction de l'inconfort d'été et surcoût associés Maison individuelle 90 m² RDC Bloc béton Zone climatique H2b



Source: Groupe de concertation Exigence 2020

+ Autre levier important: Concevoir des logements traversants

Ces résultats sont fournis à titre d'illustration. Les solutions mobilisables dépendent de chaque situation et diffèrent selon les bâtiments et leur réaction thermique.

La nouvelle méthode de calcul RE 2020 permet de modéliser:

- -Les brasseurs d'air,
- -Les puits climatiques,
- -La surventilation (naturelle ou forcée),
- -Le rafraichissement adiabatique,
- -Le Géocooling,
- -La gestion de ces systèmes.

RE2020 | Présentation de la RE2020

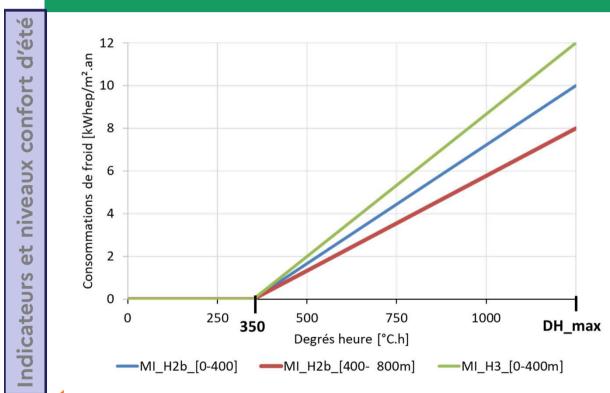
58



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Pénalisation du Cep: exemple en maison individuelle



Varie en fonction de :

- > l'usage du bâtiment
- la situation géographique (zone climatique et altitude)



RE2020 | Présentation de la RE2020 59 14/10/2022



confort

niveaux

et

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Pénalisation du Cep

Quelques valeurs sur la pénalisation sur le Cep

Pour un léger dépassement (DH=500), majoration de 1 à 3 kWhep/m².an

[0-400m[H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	Н3
Logements	1,3	1,7	1,7	1,2	1,7	1,8	2,0	2,0
Enseignement	1,9	2,4	2,4	1,7	2,4	2,6	2,9	2,9
Bureaux	1,1	1,4	1,4	0,9	1,4	1,5	1,6	1,6

• Pour un dépassement moyen (DH=700), majoration de 2 à 7 kWhep/m².an

[0-400m[H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	Н3
Logements	3,1	3,9	3,9	2,7	3,9	4,2	4,6	4,6
Enseignement	4,5	5,6	5,6	3,9	5,6	6,2	6,7	6,7
Bureaux	2,5	3,2	3,2	2,2	3,2	3,5	3,8	3,8

• Pour un dépassement important (DH=900), majoration de 4 à 11 kWhep/m².an

[0-400m[H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	Н3
Logements	4,8	6,1	6,1	4,2	6,1	6,7	7,3	7,3
Enseignement	7,0	8,8	8,8	6,2	8,8	9,7	10,6	10,6
Bureaux	4,0	5,0	5,0	3,5	5,0	5,4	5,9	5,9



RE2020 | Présentation de la RE2020

60



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Place à vos questions!



RE2020 | Présentation de la RE2020

61



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



5. Indicateurs et niveaux de performance environnementale

Φ Ö

Indicateurs



Contexte: répondre à la stratégie nationale bas carbone (SNBC)

La RE 2020 permet de répondre à deux objectifs de la stratégie nationale bas carbone de la France: réduire les émissions de gaz à effet de serre et stocker du carbone.



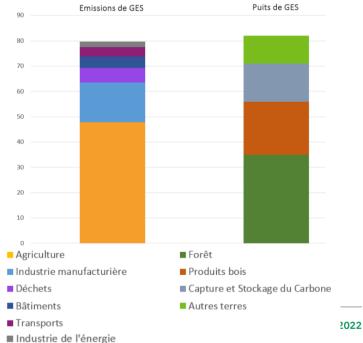
Objectifs fixés par la SNBC en 2030 (par rapport à 2015):

-35 % d'émissions de GES dans le secteur de l'industrie

-49 % d'émissions de GES liées aux consommations d'énergie des bâtiments

Le recours à des solutions de stockage temporaire dans la construction permet d'augmenter le stock de carbone de manière pérenne.

Puits et émissions de gaz à effet de serre en France en 2050 selon le scénario de référence de la SNBC





de





Enjeux du volet carbone

Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour les constructions neuves avec comme objectifs:

- S'inscrire dans la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) pour 2030
 - ✓ Phase d'appropriation sur la période 2022-2024
 - ✓ Réduction progressive, par pas de trois ans (2022; 2025; 2028; 2031)
 - ✓En 2031: -35 % par rapport au niveau de référence actuel
- Décarboner la construction
 - ✓ Encourager la décarbonation des matériaux
 - ✓ Encourager le recours à des matériaux stockant du carbone, recyclés, réemployés
 - ✓ Encourager la mixité des matériaux
- Décarboner les énergies
 - ✓ Privilégier les énergies faiblement émettrices en gaz à effet de serre





Indicateurs de



L'analyse du cycle de vie



Evolution réglementaire majeure, la RE2020 introduit la mesure de la performance environnementale du bâtiment

Cette évaluation se base sur le principe de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) qui mesure l'impact environnemental du bâtiment sur l'ensemble de sa vie (de l'extraction des matériaux à la fin de vie).





Durée de vie du bâtiment = 50 ans (« période d'étude de référence ») incluant le renouvellement des produits à l'identique.

RE2020 | Présentation de la RE2020

65



DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



L'analyse du cycle de vie

Les indicateurs calculés par le logiciel ACV:

Indicateurs d'impact environnemental

- > Impact sur le changement climatique
- > Destruction couche d'ozone
- ➤ Acidification
- ➤ Raréfaction des ressources
- ▶...

Indicateurs d'utilisation des ressources

FIN DE VIE

> Utilisation ressources d'énergie primaire

Mise en décharge

- >Utilisation eau douce
- > Déchets dangereux
- > Déchets non dangereux
- ▶...

C Recyclago

- Indicateurs relatifs aux déchets et flux
 - > Déchets dangereux
 - > Déchets non dangereux

Extraction des matières

- > Composants destinés à la réutilisation
- ▶...



Un grand nombre d'indicateurs environnementaux sont calculés par le logiciel, mais seul l'indicateur « impact sur le changement climatique = émissions de gaz à effet de serre » fait l'objet d'exigences.

Indicateurs de



PRODUCTION

entre chaque étane

RE2020 Présentation de la RE2020

66





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Les contributions aux émissions de gaz à effet de serre considérées

Contribution Composants

Ensemble des produits de construction et équipements qui compose le bâtiment y compris les réseaux et espaces de parkings du bâtiment

Contribution Energie

Consommations d'énergie importées et consommées par le bâtiment pendant son exploitation pour les usages réglementaires (Cep)

Contribution Eau

Consommations et rejets d'eau pendant l'exploitation du bâtiment et gestion des eaux pluviales captées par le bâtiment

Contribution Chantier

Consommations d'énergie du chantier de construction, les consommations et rejets d'eau du chantier, l'évacuation et le traitement des déchets du terrassement

Contribution Parcelle

Composants nécessaires aux aménagements et l'usage de la parcelle hors bâtiment : clôture, voiries hors aires de stationnement, arrosage et autres usages particuliers de l'eau



La RE2020 évalue les impacts de toutes les contributions mais seules les contributions «Construction= Composants + chantier » et « Energie » sont réglementées (indicateurs) et soumises à seuils.

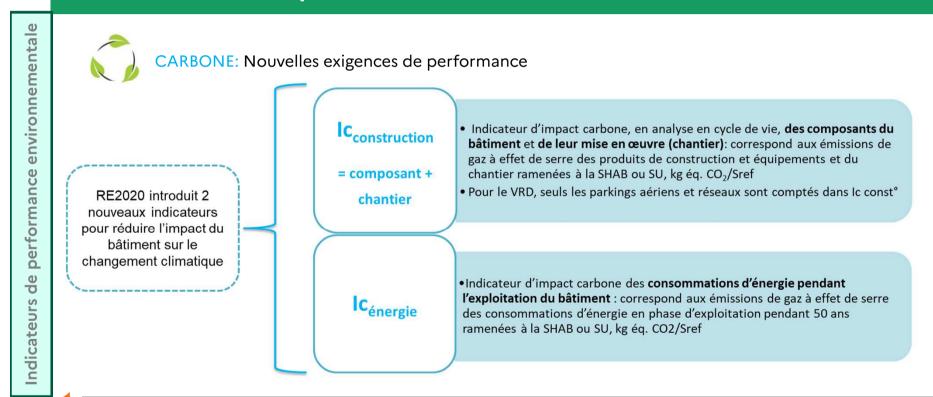
RE2020 | Présentation de la RE2020 67 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Les indicateurs de performance avec seuil



de

Indicateurs

Principe de La méthode de calcul ACV

Le calcul des impacts environnementaux d'un élément est la multiplication de sa donnée environnementale par la quantité utilisée et le nombre de renouvellements



- Données environnementales: disponibles sur la base nationale de référence: INIES (<u>http://www.inies.fr</u>) consultables gratuitement.
- Quantité: quantités de composants (unités, m², ml, ...), énergie (kWh d'énergie consommée) ou eau consommée (m³)
- Facteur d'adaptation: facteur de renouvellement lié à la durée de vie, de pondération dynamique, adaptation de la quantité à l'unité fonctionnelle utilisée dans la donnée environnementale unitaire (par exemple passage d'une masse à une surface grâce à une densité surfacique), taux d'affectation de la quantité dans le cas de parcelles multi bâtiment...



RE2020 | Présentation de la RE2020 | 69 | 14/10/2022

Indicateurs de



Les données environnementales



3 types de données environnementales sont utilisées pour réaliser l'ACV dans la RE 2020 :

Données spécifiques	 Pour les produits de construction et les équipements FDES - Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire: individuelles ou collectives, concernent les produits de construction, revêtements PEP - Profil Environnemental Produit: individuels ou collectifs, pour les équipements techniques (CVC, courants forts, faibles, ascenseurs) Déclarations réalisées par un fabricant, syndicat, groupement (selon un cadre normatif précis) et vérifiées par une tierce partie indépendante. Si un produit ne dispose pas d'une FDES ou d'un PEP → Utilisation d'une donnée par défaut (DED)
Données environnementales par défaut (DED)	Pour les produits de construction et les équipements les DED – Données Environnementales par Défaut – sont des données mises à disposition par le ministère en charge de la construction, en l'absence de données déclarées par les fabricants. Elles sont volontairement pénalisantes pour inciter les fabricants à réaliser des fiches.
Données conventionnelles	Données environnementales des services, dont l'utilisation est obligatoire: Données sur les impacts des énergies. Données sur les services (transport, eau potable, eaux usées, déchets, fluides frigorifiques)



RE2020 | Présentation de la RE2020 70 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

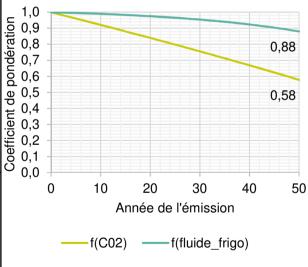


La RE 2020 utilise une ACV dynamique

Elle remplace l'ACV telle qu'elle était utilisée dans E+C-, pour le calcul de l'impact sur le réchauffement climatique

ACV utilisée dans E+C-	ACV « dynamique »
Le moment de l'émission des GES n'est pas pris en compte: on fait la somme des émissions et captations des différentes phases du cycle de vie du bâtiment en faisant comme si elles avaient lieu simultanément à la construction du bâtiment.	Le moment de l'émission des GES (ou de la captation) est pris en compte: plus une émission a lieu tôt plus on considère que son impact est dommageable (urgence climatique et augmentation de l'impact cumulé lié à la rémanence du CO2 dans l'atmosphère). En pratique: émissions de GES pondérées en fonction de l'année d'émission.
Dans l'approche « E+C- », le stockage temporaire de carbone dans le bâtiment, pendant sa durée de vie n'a pas d'impact sur le résultat du calcul. Il en est de même pour une émission temporaire.	Approche « dynamique », les émissions temporaires qui ont lieu après l'année 0 (fabrication) ont un impact moindre sur le résultat du calcul.

Coefficients de pondération utilisés en fonction de la date d'émission



RE2020 Présentation de la RE2020 71 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Exemples de pondération par ACV « dynamique » déclaration résultat de l'ACV performance environnementale environnementale de dvnamique coefficient de modulation **Etapes ACV** dynamique f appliqué (kgeqCO2) départ (kgeqCO2) Production année 0: f= 1: -34.1*1 -34.1 -34.1 1 ml de Poutre en bois lamellé taillée Processus de production 1,5 année 0: f= 1; 1,5*1 1,5 fabriquée en Utilisation 0 années 1 à 49: f=0,992 à 0,578; 0 0 France (h=360 mm Fin de vie 38,9 année 50: f=0,578; 38,9*0,578 22,5 * b=170 mm) Module D Bénéfices et charges liés à la valorisation en fin de vie -7,8 année 50: f=0,578 ; -7,8*0,578 -4,5 Total cycle de vie (incluant module D) -1,5 -14,6 Production 80.5 année 0: f= 1; 80,5*1 80.5 Processus de production 9,1 année 0: f= 1; 9,1*1 9,1 de 0 années 1 à 49: f=0,992 à 0,578; 0 0 1 ml de Poutre en Utilisation Indicateurs 2,5 acier (360 mm * Fin de vie année 50: f=0,578; 2,5*0,578 1,4 Module D Bénéfices et charges liés à la 170 mm) -21,1 année 50: f=0,578 ; -21,1*0,578 valorisation en fin de vie -12,2

71

Total cycle de vie (incluant module D) RE2020 Présentation de la RE2020

72

14/10/2022

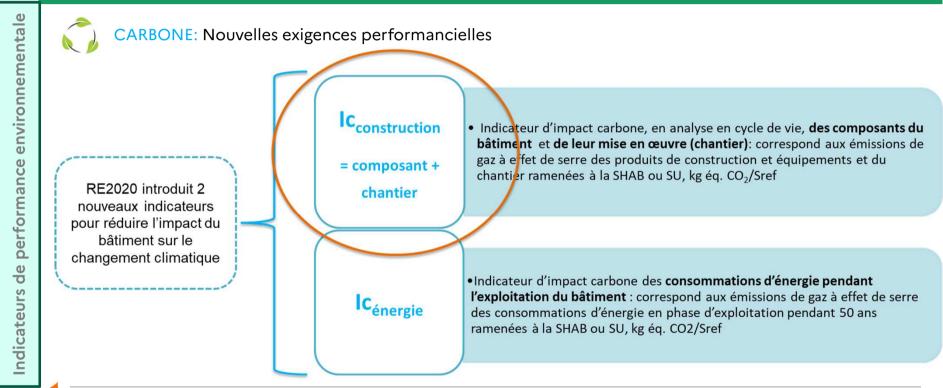
78,8



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Quelle valeur max pour Ic construction?



RE2020 Présentation de la RE2020 73 14/10/2022



Quelle valeur max pour Ic construction (logements)?



Le seuil maximal à ne pas dépasser pour les composants et le chantier: Ic_{construction}_max se calcule sur la base d'une valeur moyenne pivot (Ic_{construction}_max moyen) modulée en fonction des caractéristiques du projet:

 $Ic_{construction}$ max = $Ic_{construction}$ maxmoyen × (1 + Micombles + Misurf) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided

	valeur de Ic_{construction}_max moyen (kg éq. CO ₂ /m²)			
Type de bâtiment/période	2022 à 2024 2025 à 2027 2028 à 2		2028 à 2030	2031
Maison individuelles ou accolée	640	530	475	415
Évolution / 2022		-17 % / -110	-26% / -165	- 35 % / -225
Logements collectifs	740	650	580	490
Évolution / 2022		- 12 % / -90	- 22 % / -160	- 34 % / - 250



Indicateurs de performance environnementale

RE2020 | Présentation de la RE2020 74 14/10/2022

Quelle valeur max pour Ic construction (logements)?



Le seuil maximal à ne pas dépasser pour les composants et le chantier: Ic_{construction}_max se calcule sur la base d'une valeur moyenne pivot (Ic_{construction}_max moyen) modulée en fonction des caractéristiques du projet:

Ic_{construction}_max = Ic_{construction}_maxmoyen × (1 + Micombles + Misurf) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided

	valeur de Ic_{construction}_max moyen (kg éq. CO ₂ /m²)		
Type de bâtiment/période	2022 à 2024	Bâtiments avec produits actuels	2031
Maison individuelles ou accolée	640	Tout mode constructif	415
Évolution / 2022		+Utilisation préférentielle de données	35 % / -225
Logements collectifs	740		490
Évolution / 2022		donnée par défaut (environ 50%)	4 % / - 250



Indicateurs de performance environnementale

RE2020 Présentation de la RE2020

14/10/2022

75





Quelle valeur max pour Ic construction (logements)?



Le seuil maximal à ne pas dépasser pour les composants et le chantier: Ic_{construction}_max se calcule sur la base d'une valeur moyenne pivot (Ic_{construction}_max moyen) modulée en fonction des caractéristiques du projet:

Ic_{construction} max = Ic_{construction} maxmoyen × (1 + Micombles + Misurf) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided

	valeur de lc_{construction}_max moyen (kg éq.	. CO ₂ /m²)
Type de bâtiment/période	Différents leviers pour arriver à respecter le seuil	2031
Maison individuelles ou accolée	2031 en maison individuelle: - Optimisation des données environnementales	415
Évolution / 2022	+Structure bois	- 35 % / -225
Logements collectifs	ou Béton bas carbone + matériaux bas carbone en	490
Évolution / 2022	second œuvre	- 34 % / - 250



Indicateurs de performance environnementale

RE2020 | Présentation de la RE2020

76

14/10/2022



Quelle valeur max pour Ic construction (bureaux enseignement)?



Le seuil maximal à ne pas dépasser pour les composants et le chantier: Ic_{construction} max se calcule sur la base d'une valeur moyenne pivot (Ic_{construction} max moyen) modulée en fonction des caractéristiques du projet:

 $Ic_{construction}$ max = $Ic_{construction}$ maxmoyen × (1 + Micombles + Misurf) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided + Mipv*

	valeur de Ic_{construction}_max moyen (kg éq. CO ₂ /m²)			
Type de bâtiment/période	2022 à 2024	2025 à 2027	2028 à 2030	2031
Bureaux	980	810	710	600
Évolution / 2022		-17 % / -170	-27% / -270	- 39 % / -380
Enseignement	900	770	680	590
Évolution / 2022		- 14 % / -130	- 24 % / -220	- 34 % / - 310

*Mipv: modulation uniquement pour les bureaux





Quelle valeur max pour Ic construction (bureaux enseignement)?



Le seuil maximal à ne pas dépasser pour les composants et le chantier: Ic_{construction} max se calcule sur la base d'une valeur moyenne pivot (Ic_{construction} max moyen) modulée en fonction des caractéristiques du projet:

 $Ic_{construction}$ max = $Ic_{construction}$ maxmoyen × (1 + Micombles + Misurf) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided + Mipv*

	Valeur de IC_{construction}_max moyen (kg éq. CO ₂ /m²)			
Type de bâtiment/période	2022 à 2024	Bâtiments avec produits actuels	2031	
Bureaux	980	Tout mode constructif 600		
Évolution / 2022		+Utilisation préférentielle de données 39 % / -380 collectives et individuelles et sinon 590		
Enseignement	900			
Évolution / 2022		donnée par défaut (environ 50%)	34 % / - 310	
*Mipv: modulation uniquement pour les bureaux				

RE2020 | Présentation de la RE2020

78

14/10/2022



Quelle valeur max pour Ic construction (bureaux enseignement)?



Le seuil maximal à ne pas dépasser pour les composants et le chantier: Ic_{construction}_max se calcule sur la base d'une valeur moyenne pivot (Ic_{construction}_max moyen) modulée en fonction des caractéristiques du projet:

 $Ic_{construction} = Ic_{construction} = Ic_{construction} = Misure + Misu$

	valeur de Ic_{construction}_max moyen (kg éq.	CO ₂ /m²)			
Type de bâtiment/période	Différents leviers pour arriver à respecter le seuil	2031			
Bureaux	2031 en bureaux: - Optimisation des données environnementales	600			
Évolution / 2022	+Structure bois	- 39 % / -380			
Enseignement	ou Béton bas carbone 2031(-35% GES) + matériaux bas	590			
Évolution / 2022	carbone en second œuvre + Optimisation des données environnementales + remplacement du fluide frigo				
*Mipv: modulation amquement pour les parcaux					

Indicateurs de performance environnementale

RE2020 Présentation de la RE2020

79

14/10/2022

Quelles modulations du lc construction max moyen?

Ic_{construction} max = Ic_{construction} maxmoyen × (1 + Micombles + Misurf) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided + Mipv*

La valeur pivot correspond à un bâtiment moyen : ex Maison individuelle de 100 m²; immeuble collectif de 1300 m², sans combles aménagés, sans sous-sol, avec des fondations superficielles, avec un garage en MI.

➤ Modulée selon 6 à 7 paramètres:

- Micombles: modulation selon la surface de plancher de combles aménagés dans le bâtiment (0 pour bureaux ensgt);
- Misurf: modulation selon la surface moyenne des logements du bâtiment ou de la partie de bâtiment, ou selon la surface du bâtiment;
- Migeo: modulation selon localisation (bonus de 30 kg éqCO2/m² en zones chaudes H3 et H2d (logements) ou 50 (bureaux), pour ne pas freiner les solutions de confort d'été, qui ont un impact carbone plus fort généralement)
- Miinfra: modulation selon l'impact des fondations et des espaces en sous-sol du bâtiment.
 (impact écrêté après 40 kgCO2/m² en logements et bureaux et 60 en ensgt)



Indicateurs de

Quelles modulations du lc construction max moyen?

Ic_{construction} max = Ic_{construction} maxmoyen × (1 + Micombles + Misurf) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided + Mipv*

- La valeur pivot correspond à un bâtiment moyen
- ➤ Modulée selon 6 à 7 paramètres:
- MiVRD: modulation selon l'impact de la voirie et des réseaux du bâtiment (Impact écrêté après 30 kg éqCO2/m² pour les Mi et 10 pour les IC et bureaux, 20 pour ensgt)
- Mided: modulation selon l'impact des données environnementales par défaut et valeurs forfaitaires dans l'évaluation du bâtiment (aide temporaire, de 2022 à 2024, si Icded >370 kgCO2/m² en MI; 250 en IC; 275 en bureaux; 300 ensgt)
- *Mipv: (seulement bureaux) modulation selon l'impact de l'installation de panneaux photovoltaïques pour les bâtiment dont l'emprise au sol >1000 m² (écrête l'impact du lot 13 PV s'il dépasse 20 kg éqCO2/m²)





Indicateurs de

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Niveaux moyen d'exigence Ic_{construction} max (en kgCO2/m²)

Maison individuelle

 $S_{rt} = 100 \text{ m}^2$

Altitude < 400 mètres

Pas de surface de plancher dont hsp< 1,8 mètres

Ic_lot1≤30 kg éq.CO2/m²

Ic_lot2≤40 kg éq.CO2/m²

Ic_(ded-3à13)≤370 kg éq.CO2/m²



Ic_{construction}_max (kgCO2/m²)



RE2020 Présentation de la RE2020

82

14/10/2022

Indicateurs de

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Niveaux moyen d'exigence Ic_{construction} max (en kgCO2/m²)

Collectif

 $S_{rt} = 1000 \text{ m}^2$

Nb de logement: 20

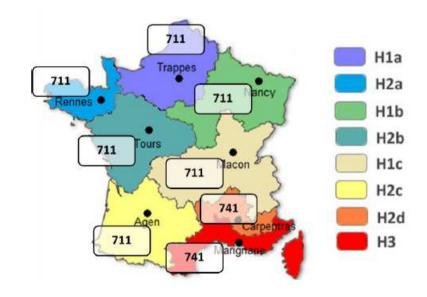
Altitude < 400 mètres

Pas de surface de plancher dont hsp < 1,8 mètres

Ic_lot1≤10 kg éq.CO2/m²

Ic_lot2≤40 kg éq.CO2/m²

Ic_(ded-3à13)≤250 kg éq.CO2/m²



 $Ic_{construction}_max~(kgCO2/m^2)$

De 2022 à 2024



RE2020 | Présentation de la RE2020

83

14/10/2022

Indicateurs de

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Niveaux moyen d'exigence Ic_{construction} max (en kgCO2/m²)

→ Bureaux:

- Surface Utile = 1500 m²
- Bâtiment non climatisé
- Altitude ≤400m
- Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

 $Ic_{10t} 1 \le 10 \text{ kg éq.CO2/m}^2$

 $Ic_{ot} 2 \le 40 \text{ kg eq.CO2/m}^2$

 $Ic_{13} \le 20 \text{ kg éq.CO2/m}^2$

 $Ic_{ded} \le 275 \text{ kg éq.CO2/m}^2$





Indicateurs de

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Quel impact sur les solutions constructives? (logements)

Quelques leviers identifiés en 2020 :

- ... en logements collectifs
 - Béton bas carbone : de l'ordre de -50 kg CO2/m²
 - Recours à des produits bas carbone en 2nd œuvre: -100 kg CO2/m²
 - Structure bois (CLT): -150 à -200 kg CO2/m²
 - Optimisation des données environnementales: -50 kg CO2/m²

Recours aux meilleurs nature du produit

- ... en maisons individuelles
 - Recours à des produits bas carbone en 2nd œuvre: -100 kg CO2/m²
 - Structure bois: -150 kg CO2/m²
 - Optimisation des données environnementales: 50 kg CO2/m²

Quelques leviers à l'horizon de 2031 :

- Diminution de 35% de l'impact du béton et de la terre cuite: -70 kg CO2/m² en LC, -50 kg CO2/m² en MI
- Diminution de l'usage des données par défaut: -50 kg CO2/m² au minimum
- + amélioration des autres catégories de produits également concernés par les objectifs SNBC de -35 %



données environnementales disponibles, sans modifier la

Indicateurs de

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Quel impact sur les solutions constructives? (bureaux)

Quelques leviers identifiés en 2020 pour les bureaux :

- Optimisation des données environnementales: -50 kg CO2/m²
- Béton bas carbone : de l'ordre de -50 kg CO2/m²
- Nature des fluides frigorigènes: -25 kgCO2/m²
- Structure bois (CLT): -100 à -200 kg CO2/m²
- Recours à des produits bas carbone en 2nd œuvre (hors bardage):
 - -25 kg CO2/m² pour les bureaux moyens et grands (pas de recours à des isolants biosourcés sous bardage pour le moment faute d'avis technique)
 - -70 kg CO2/m² pour les petits bureaux en RDC (recours possible isolant biosourcés sous bardage)

Quelques leviers à l'horizon 2031 :

- Diminution de 35% de l'impact du béton : -70 kg CO2/m² (gain moindre pour petits bureaux en RDC)
- Diminution de l'usage des données par défaut: -50 kg CO2/m² au minimum
- Recours à des produits bas carbone en 2nd œuvre (hors bardage): -50 kg CO2/m²
- + amélioration des autres catégories de produits également concernés par les objectifs SNBC de -35 %

Recours aux meilleurs données environnementales disponibles, sans modifier la nature du produit



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Indicateurs informatifs

La RE2020 introduit d'autres indicateurs, sans exigence réglementaire, pour l'évaluation de la performance environnementale :

Indicateurs supplémentaires	Explications
Ic _{bâtiment} : Impact sur le changement climatique du bâtiment; Unité kgCO2éq/m² de Sref	Représente l'impact de tout le bâtiment. C'est la somme des 3 indicateurs suivants : « Construction », « Energie » et « Eau »
StockC : Carbone biogénique stocké Unité : kg C/m² de Sref	Quantité de carbone biogénique stockée dans le bâtiment. Exemple de stockage biogénique : contenu carbone stocké dans la charpente bois de la construction.
Ic _{ded} : Impact des données environnementales par défaut et forfaitaires utilisées dans l'évaluation du bâtiment ; Unité : kgCO2éq/m² de Sref	Le calcul de l'indicateur lc _{construction} fait appel à des données environnementales spécifiques et des données environnementales par défaut ou des valeurs forfaitaires. Cet indicateur définit l'impact des données environnementales par défaut et forfaitaires dans le calcul de lc _{construction}
27 Indicateurs inclus dans les données environnementales : Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique, Utilisation nette d'eau douce, Déchets dangereux éliminés, radioactifs,)	Le calcul réglementaire évalue les résultats du projet selon les 27 indicateurs environnementaux de l'ACV.

RE2020 | Présentation de la RE2020 | 87 | 14/10/2022



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Place à vos questions!



RE2020 | Présentation de la RE2020 14/10/2022 88



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



6. Résumé des exigences



exigences

des

des indicateurs

Résumé

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Résumé des indicateurs de la RE2020

ENERGIE

CARBONE

Icénergie: impact sur le changement climatique des consommations d'énergie

Bbio: besoins bioclimatiques

Cep,nr: conso. en énergie primaire <u>non</u> renouvelables

Cep : conso. en énergie primaire

Icconstruction:
impact sur le
changement climatique
des matériaux et
équipements et de leur
mise en œuvre
(chantier)

 $Indicateurs\ informatifs:$

Ic_{bâtiment} Ic_{ded} StockC

CONFORT D'ÉTÉ

Degrés-heures :

Nombre de degrés x les heures d'inconfort en période estivale



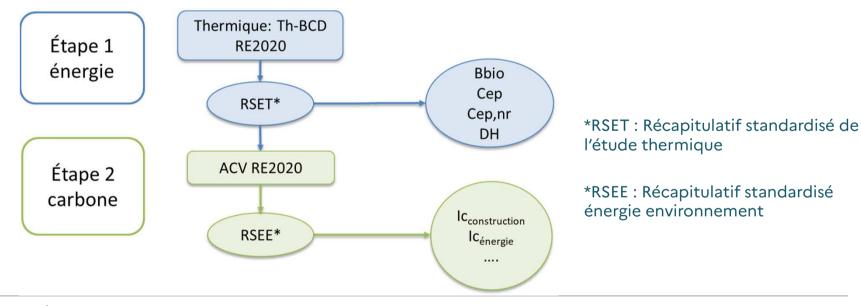
RE2020 | Présentation de la RE2020 90 14/10/2022

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Champ d'application: deux méthodes de calcul successives

La RE2020 utilise successivement 2 étapes de calcul:



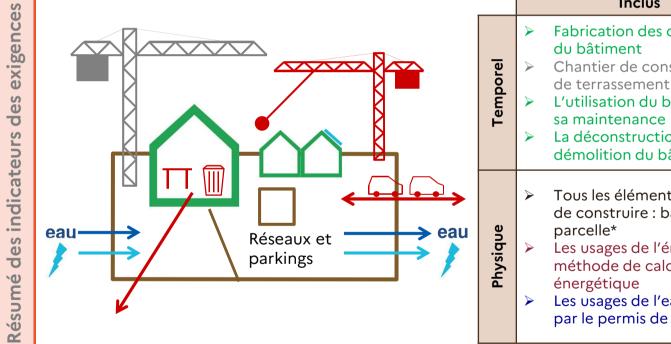
Résumé des indicateurs des exigences



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Périmètre physique et temporel commun aux 2 méthodes



		Inclus		Exclus
Temporel	A A A	Fabrication des composants du bâtiment Chantier de construction et de terrassement L'utilisation du bâtiment et sa maintenance La déconstruction ou démolition du bâtiment	A	Démolition préalable à la construction Dépollution et remise en état de la parcelle
Physique	A	Tous les éléments du permis de construire : bâtiment et parcelle* Les usages de l'énergie de la méthode de calcul énergétique Les usages de l'eau prévus par le permis de construire	A A A A	Les déplacements des acteurs du chantier Les déplacements des usagers Les déchets d'activités Les équipements mobiliers

* Dans **Ic**construction on ne compte pour le lot VRD que les parkings aériens et réseaux.

RE2020 | Présentation de la RE2020 92 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie





Résumé des exigences de moyens de la RE2020

La majorité des exigences de moyens déjà présentes en RT 2012 continuent de s'appliquer. Zoom sur les principales évolutions complémentaires en RE 2020.

Les exigences de perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4 Pa des logements restent inchangées :

- > Q4Pa-surf < 0,6 m³/(h.m²) pour les maisons
- Q4Pa-surf < 1 m³/(h.m²) pour les immeubles collectifs.</p>

Mais une pénalisation des mesures dans 2 cas :

- Échantillonnage en immeuble collectif: coefficient de 1,2 sur les mesures obtenues;
- Travaux pouvant affecter la perméabilité à l'air des logements restant après livraison : + 0,3 m³/(h.m²) sur les valeurs obtenues

Augmentations cumulables dans cet ordre

Introduction de la vérification du système de ventilation pour les logements avec une mesure de ses performances. La mesure doit être réalisée par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction. Il s'agit notamment d'avoir suivi et validé une formation reconnue par le ministre chargé de la construction.

Informations et protocole: http://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/re2020-verification-des-systemes-de-ventilation-a561.html







RE2020 Présentation de la RE2020 93 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie





Résumé des exigences de moyens de la RE2020

La majorité des exigences de moyens déjà présentes en RT 2012 continuent de s'appliquer. Zoom sur les principales évolutions complémentaires en RE 2020.

Ajout d'une exigence de perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4 Pa en bureau et enseignement :

- \triangleright Q4Pa-surf < 1,7 m³/(h.m²), hors IGH et S réf ≥ 3000 m²
- Valeur à justifier par mesure
- Cas IGH et S réf ≥ 3000 m² : mesure possible ou valeur par défaut

Toujours pénalisation des mesures si :

Travaux pouvant affecter la perméabilité à l'air du bâtiment restant après livraison : + 0,3 m³/(h.m²)



Maintien de l'exigence de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques

Pour tous les bâtiments, justification de la classe retenue :

- \Rightarrow Soit par la mesure,
- ⇒ Soit par une démarche qualité
- ⇒ Sinon, on doit prendre la valeur par défaut pénalisante





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Résumé des exigences de moyens de la RE2020

La majorité des exigences de moyens déjà présentes en RT 2012 continuent de s'appliquer. **Zoom sur les principales évolutions complémentaires en RE 2020.**

- l'accès à l'éclairage naturel en habitation : Alternative -> une justification de différents niveaux d'éclairage en lux permet de valider la règle de la surface de baies représentant 1/6 de la surface de référence (ou 1/3 de la surface de façade disponible si Sref<25m²);</p>
- les ponts thermiques : Alternative -> une justification des températures de surface des parois permet de valider les ratios de transmissions thermiques linéiques et moyens déjà introduit par la RT2012: température de surface au nu intérieur et au droit du nu intérieur de l'isolant, en tout point de ces surfaces, supérieure a 15°C.



RE2020 | Présentation de la RE2020 95 14/10/2022



DELA RÍGION NORMANDIE Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



7. Attestations associées à la RE2020



Les différentes attestations

- L'attestation de réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments
- L'attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la demande de permis de construire
- L'attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 à l'achèvement des travaux



Attestations

Etude de faisabilité des approvisionnements en énergie

- Quand ? → Etude à réaliser en amont de la demande de permis de construire et attestation de réalisation à fournir au dépôt de la demande de PC.
- Réalisée par le maître d'ouvrage
- Objectifs → Favoriser le recours aux ENR et aux systèmes les plus performants
- Obligations -> Comparer au minimum 5 systèmes sur la base de critères énergétiques, environnementaux et économiques
- Périmètre d'application

	Application
Maison	NON
Logements collectifs	OUI du 1/01/2022 au 31/12/2024 ; NON ensuite
Bureaux et enseignement	OUI à partir du 01/07/2022



Attestations

RE2020 | Présentation de la RE2020

98

14/10/2022



Etude de faisabilité des approvisionnements en énergie

Evolutions RT2012 / RE2020

D=0040

RT2012	RE2020
Principe	
Comparaison d'un système	Comparaison d' un système
d'approvisionnement en énergie pressenti	d'approvisionnement en énergie
avec:	pressenti avec au moins 4 autres
- Au moins 8 autres systèmes, appelés	systèmes, appelés « variantes »,
« variantes », si la surface du bâtiment est	quelle que soit la surface du
supérieure ou égale à 1 000 m² ;	bâtiment.
- Au moins 4 autres systèmes, appelés	
« variantes » , si la surface du bâtiment est	
inférieure à 1-000 m².	



Attestations

RE2020 | Présentation de la RE2020

99

14/10/2022

Attestations



Attestation au dépôt de la demande de permis de construire

- Quand ? → En amont de la demande de permis de construire
- Réalisée par le maître d'ouvrage
- Objectifs → Sensibiliser dès la phase de conception tous les maîtres d'ouvrage aux enjeux de la RE2020
- Obligations → Engagement à avoir réalisé l'étude de faisabilité, respect des indicateurs Bbio et DH, engagement à respecter Ic_construction, exigence d'accès à l'éclairage naturel (logement), engagement à prendre en compte les exigences sur la ventilation (logement), engagement à prendre en compte les exigences de la RE2020 (tertiaire)
- Périmètre d'application → Bâtiments soumis à la RE2020



RE2020 | Présentation de la RE2020 100 14/10/2022



Attestation au dépôt de la demande de permis de construire

Evolutions RT2012 / RE2020

RT2012	RE2020
Exigences globales / de résultats	
Bbio, Bbio _{max} et Bbio ≤ Bbio _{max}	1. Bbio, Bbio _{max} et Bbio ≤ Bbio _{max}
	2. DH, DH _{max} et DH \leq DH _{max} pour les zones
	traversante et non traversante
	3. Engagement du MOA à être en mesure, après l'ouverture du chantier, de justifier aux agents de l'Etat chargé du contrôle des règles de construction le respect de lc _{construction} ≤ lc _{construction_max}



Attestations



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Attestation au dépôt de la demande de permis de construire

Evolutions RT2012 / RE2020

RT2012	RE2020
1. Accès l'éclairage naturel : surface de baies et	1. Accès l'éclairage naturel : respect de l'exigence
surface de baies > 1/6 * surface habitable	sans autre justification
	2. Engagement du MOA à respecter les exigences
	concernant les systèmes de ventilation
2. Recours à une source d'énergie renouvelable	
(maison individuelle): source d'énergie	
renouvelable retenue, cohérence entre le contrôle	
visuel et le RSET (et également le justificatif du	
contenu CO₂ pour un réseau de chaleur)	
3. Recours à une source d'énergie renouvelable (hors	
maison individuelle) source d'énergie renouvelable	
retenue, cohérence entre le contrôle visuel et le RSET	
(et également le justificatif du contenu CO ₂ pour un	
réseau de chaleur)	



Attestations

RE2020 | Présentation de la RE2020 102 14/10/2022

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Attestation au dépôt de la demande de permis de construire

Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la demande de permis de construire			Attestation de	la prise en compte de au dépôt de la dem	la réglementation environnementale R ande de permis de construire	Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 au dépôt de la demande de permis de construire				
			Bâtiment : LC TE	ST DH						
NISTÈRE							Chapitre 3 : Exigences par éléments			
ECOLOGIQUE			Chapitre 1 : Surfac	o du hâtimont		1. Acces à l'éclairace naturel (bâtiment à usage d'habitation)				
			photographic recognition of the control of the cont							
			Valeur de la zurface de réf	Valeur de la zurface de référence IS _{tal}			Sespect de l'exigence d'accès à l'éclairage natural			
reace/							Verification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation)			
le ordzent doc	cument. le terme « bâtiment » « »	ntend (galement comme « pertie de bûtiment »	Chapitre 2 : Exiger	ces globales						
			27 4 6 7 7 7 7 8 7 9 7 9 7 9 7 9 7 9 7 9 7 9 7		0.0210.02200 - 0.000.000.000.000		Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suiventes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sers vérifié et ses performances	out		
sussigné : Dupo drantant da la r	ont rociété Le Maitre Ouvrage, situé	- 5	Total Control of the Control	and the second s	nts Bbio et Bbio _{max} en nombre de points		peront mepurões per une personne reconnue complétente per le ministre chargé de la construction	out		
			Bbio	42	Shio _{max}	65,2	contructor			
4274	rue olivier		Respect de l'exigence Shir	≤ Sbio _{mkt}		out	Signature Dupont			
a postal	06800 Local	til Cagnes sur mer	2. Degrés-heures d'Incon	fort estival : coefficients	DH et DH en *C.h					
	de maitre d'ouvrage ou de maitre tration de construction suivante :	d'abuvre, si le maître d'ouvrege lui e confié une mission de		iment doit respector l'exig	ance Degrés-heures. Le valeur du groupe de s	oluz grende	Signature :			
ement collecti			Toute typologie et logeme	nts collectifs - zone trever	zente					
6e à :	10		DH	439.1	DH _{TM}	1250	10			
			Respect de l'exigence DH	s DH _{max}		out	YA.			
Terre	Chemin de la Constance	C. C	Logements collectifs - son	e non treverzente	•		N6-			
de postel	37000 Codeli	bi Tours	DH	549.3	DHmax	1250				
férence(s) cedest	trale(z): 000AL5410		Respect de l'exigence DH	S DH _{max}		out				
andanadar du ma	eitre d'œuvre : Le maitre d'oeuvre	1/2			10		Specimen			
			3. Impact sur le changen construction	ent climatique associé a	aux composants du bâtiment v compris le	chantier de				
irezze	Alles des Pruniers	CV.	La maître d'ouvrage s'ang	age à fitre en mazure, apr	ûs la déclaration d'ouverture du chantier, de		CVA			
oda postal	06800 Locali	té Cagnez-sur-Mer	justifier. 8 leur demende.	justifier. Il leur demende, sur agento de l'Etat habilitées pour le contri le dez règles de construccion, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique autocid aux composents du bâtiment, y compris le chantier de construction : l'accepture l'Éconémier may						
este cuieu mome	ent du dépôt de permis de constru	223					· ·			
		vo-citée e fait l'objet d'une situde de faizabilité technique et izionnement en sinargie pour les bâtiments ou parties de								
bātimenta ddi	finie à l'entide R. 122-2-1 du code	de la construction et de l'habitation								
		sus-citée prend en compte les exigences de performance erticles R. 172-1 et suivents du code de la construction et de								
	églementation environnementale -									
dlómentz ci-sori	Az dőclinéz epportent lez prócizion	no nifoezzairez à la justification de la disposition 2.								
			•	Illing	tration du cas r	résidentie	Laver 2 zones			
				ilius	ti ation da cas i	Coluctific	Tavec 2 Zories			

Attestations

RE2020 | Présentation de la RE2020 103 14/10/2022



Attestation à l'achèvement des travaux

- Quand ? → Joint à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
- Réalisée par un architecte, un diagnostiqueur (pour une maison), un bureau de contrôle, un organisme de certification (selon le type de bâtiment, comme en RT 2012)
- Objectifs → Atteste du respect de l'ensemble des exigences de résultat et des exigences de moyens de la RE2020
- Obligations → Attestation complétée en utilisant: les résultats du calcul réglementaire, les justificatifs fournis par le MOA, une visite sur site, un contrôle de cohérence de 10 données environnementales
- Périmètre d'application → Bâtiments soumis à la RE2020



Attestations

RE2020 | Présentation de la RE2020 104 14/10/2022

Attestations





Attestation à l'achèvement des travaux

Evolutions RT2012 / RE2020

1. Bbio, Bbio _{max} et Bbio ≤ Bbio _{max}	1. Bbio, Bbio _{max} et Bbio ≤ Bbio _{max}
boto, botomax ec boto 2 botomax	2. Cep,nr, Cep,nr _{max} et Cep,nr ≤ Cep,nr _{max}
	avec un contrôle des générateurs de chaleur ou de froid
	(globalement, cohérence entre le contrôle visuel et le
	RSET)
2. Cep, Cep _{max} et Cep ≤ Cep _{max}	3. Cep, Cep _{max} et Cep ≤ Cep _{max}
	4. Icénergie, Icénergie_max et Icénergie ≤ Icénergie_max
	 Iconstruction, Iconstruction_max et Iconstruction ≤ Iconstruction_max
	avec un contrôle de 10 données d'entrée de l'analyse en
	cycle de vie du bâtiment
3. Tie ≤ Tie of	6. DH, DH _{max} et DH ≤ DH _{max} pour les zones traversante et
	non traversante
	7. Ichatiment, StockC et Icded
Exigences par élément / de moyens (la numérotation respec	te l'ordre d'apparition dans l'attestation)
3. Isolation des parois opaques (justification par isolant)	 Isolation des parois opaques (justification globale)
7. Protections solaires: présence, cohérence entre le	2. Protections solaires: présence, cohérence entre le
contrôle visuel et le RSET	contrôle visuel et le RSEE, respect de l'exigence de
	facteur solaire
1. Perméabilité à l'air de l'enveloppe (habitation):	3. Perméabilité à l'air de l'enveloppe (habitation) :
justificatifs de la mesure sur site ou de la démarche	justificatifs de la mesure sur site ou de la démarche
qualité, cohérence entre ces justificatifs et le RSET	qualité, cohérence entre ces justificatifs et le RSEE
5. Système de ventilation: cohérence entre le contrôle	4. Système de ventilation: cohérence entre le contrôle
visuel et le RSET	visuel et le RSEE, contrôle du système de ventilation
	(habitation)



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Attestation à l'achèvement des travaux



Contrôle visuel

- type et nombre de générateurs utilisés pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et/ou le refroidissement des locaux*
- systèmes de ventilation installés
- protections solaires
- ◆au moins 10 produits utilisés dans la construction du bâtiment (ceux visés dans le contrôle des données environnementales)



Contrôle sur documents

- conformité des coefficients thermiques des isolants posés
- conformité du facteur solaire des menuiseries des locaux (hors ceux à occupation passagère)
- conformité de la valeur de la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4 Pascal**
- conformité du système de ventilation (pour les bâtiments d'habitation)
- vérification de 10 données environnementales*** de produits utilisés dans le bâtiment

- * Echantillonnage si le bâtiment a plus de 5 générateurs
- ** pour les logements et les bureaux et bâtiments d'enseignement < 3000 m², non IGH
- *** vérification des documents justifiant les quantités saisies et les références des produits renseignés dans le RSEE



Attestations

RE2020 | Présentation de la RE2020 106 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Attestation au dépôt de la demande de permis de construire

Attestation de 3 /achevement des travaux	Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale : à l'achévement des travaux	Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale R. à l'achèvement des travaux	Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 à l'achevement des travaux			
	Bâtiment : LC TEST DH	Respect de l'exigence (construction & (construction max		Document de justification transmis per la maître d'ouvrage	Mezure sur	
MINISTÈRE		Pour les données d'entrée du celcul des indiceteurs d'impect sur le changement climatique du		fourniture du rapport de mezure	out	
DE LA TRANSITION		bătiment aflicationnilas. les documents justifient des quentitatifs et des réfiliences des produits causeignés dans le néseptulatif standerdisé détude finergétique et environnementale et le réceptulatif standerdisé détude finergétique et environnementale sont cohérents			ous	
ÉCOLOGIQUE	Chapitre 1 : Données administratives			Le mezureur qui a zigné la rapport de mezure figure zur la liste dez mezureurs autorizés par la ministère chargé de la construction	ous	
Liberti Epitri	1. Surface du bâtiment	Pour les données d'entrée du calcul des indicateurs d'impact sur le changement climatique du		Cohérence entre le récapitulatif standardisé d'étude énergétique et environnementale et les	ous	
Frateraiti	Valeur de le surface de référence (Swi)	fabliment affectionnées. Les documents justifient des quantitatifs et des références des produits renneignés dans le réceptiulair standardiss d'étude finergétique et environnementale et le controlle visual sur ples sont cohémots.		documents justificatifs de l'exigence sur le perméabilité à l'air du bâtiment	001	
Danz le prézent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »	Valeur de le zurface de référence (S _{taf}) 1 341.40 m²			4. Système de ventilation		
	2. Récapitulatif standardisé d'étude énergétique et environnementale		Cohêrence entre le récacitulatif standardisé d'étude énergétique et environnementale et le			
e soussigné : Degun représentant de la société Degun EURL située à :	Fourniture du récepitulatif standardisé d'étude énergétique et environnementale sous format	 Degres-heures d'Inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en *C.h 	contrôle vizuel zur site dez zyztilmez de ventilation inztallifiz	oui		
	informatique eu stade « achôvement dez traveux »	Chacun dez groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. Le valeur du groupe de pr surface est indiquée ci-dessous.	Un opérateur reconnu compétent par le ministre chargé de la construction a vénifié la conformité	our		
Adresse 5 Place Stanislay Cidex 210	3. Bâtiment livré sans système de chauffage	Toute typologie at logements collectifs - zone traversente	dez zystómez de ventiletion			
Code postal 44000 Localiti Nentes		OH 439,1 DHms	Conformité du système de ventilation attestée par le rapport de vérifications et de masure foum par le maître d'ouvrage	ous		
Apissent en qualité : Organisme syant certifié la performance énergétique d'un nouveau bâtiment et	Le bâtiment a-t-il été livré zanz équipement de pénie climatique ?	NON	Respect de l'exigence DH & Dhysa	1250 OUI		
ayant signé une convention avec le ministre chargé de la construction		Al .	oui	Chapitre 4 : Agrément Titre V		
Attente que :	Chapitre 2 : Exigences globales	Logements collectifs - zone non treversente	1250			
La société ou la personne Le Maitre Ouvrage		OH 540.3 DH ₇₆₅		Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « optiration »	NON	
	1. Besain bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio en nombre de points		Respect de l'exigence OH & OH _{mas}	out		NON
Adresse rue alivier	Shio 48 Shio _{met}	63.2	7. Autres Indicateurs évalués		Le bâtiment a obtenu un agriment Titre V « ritresu »	
Code postal 06800 Localitó Cagnas sur mar	Respect de l'exigence Obio « Obio _{met} OUI			Le bâtiment a obtenu un agrément Titre V « systôme »	ous	
Maître d'ouvrage de l'optiration de construction suivante : 03_LC_2bet_2xones			impact sur la changement climatique associé au bâtiment (chemic (en kg eq CO ₂ (m²)	Cohûrence entre l'agriment ministériel et le récepituletif stendardisé d'étude énergétique et	our	
ekude à :	 Consommation d'énergie orimaire non renouvelable, coefficients Ceo, nr et C	Stockage de carbone biogénique StockC (en kg eq CD)/m²1	environnementale	out		
Adresse Chemin de la Constance	Cep.nr 88.5 Cep.nr _{max}	105.22	(()		Signature:	
	Respect de l'exigence Cep.nr si Cep.nr _{mes}	Chapitre 3 : Exigences par éléments				
Code postal 37000 Localité Tours	Pour les générateurs de chaleur ou de froid utilisés pour le chauffage. la production d'eau chaude	Chapite 5 . Exigences par elements	Signature:			
Référenceiz) cadastraleizi : 000AL3410 Référence	centains et/ ou la refroidiscement des loceus la confirence entre la récepitulatif standardisé d'étude énergétique et environnementale et la contrôle visual sur site du nombre et du type de		1. Isolation des parois opaques du bâtiment entre locaux à occupation continue et discontinue			
du permis de construire (PCI : PCE3405513H0007	g/infireteur.		Fourniture de documents de justification des isolants posts par la maître d'ouvrage	out	· (·	
Date de délivrance du PC 05/03/2022			Four l'enzemble des issiants, solutionne entre le récapitulaté standardisé d'étude énergétique et	oui		
	 Consommation d'énergie primaire : coefficients Cep et Cepmax en kWhep (m²-an) 		environnementale et le document de justification des isolants posits per la maître d'ouvrage			
m'e confid la mission d'ettester. à l'issue de l'echtivement des travaux, que les exigences de performence	Cap 80.5 Cap _{max}	84.3	Pour l'enzemble dez isolants, respect de l'exigence U x 0.36 W/(m*X)	out		
finergétique et environnementale (réglementation environnementale 2020 - 822020), définiez aux articlez R. 172-1 et zuiventz du code de le construction et de l'habitation, ont été prisez en compte.	Respect de l'exigence Cep & Cep _{max} OUI					
	20 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	2. Protections solaires				
La visite de contrôle sur site a eu lieu le : 07/04/2022	 Impact sur le changement climatique associé aux consommations d'énergie primaire : o l'énergie et l'énergie may en leg en COp/m². 	Prézence de protections soleines OUI				
La personne représentant le société délivrent cette attestation récapitule sur le liste ci-après ses constats formulés	Centrole 560.1235 Icontrole man	676,4565	Cohêrence entre le récapitulatif standardisé d'étude énergétique et environnementale et le	out		
ainai ti	Respect de l'exigence (canarile % (canarile mes	OUI	contrôle visual sur site			
La zociótif atteste du respect des exigences de performence (inergiftique et environnementale	and the control of th	À l'aucaption dez baiez dez locaux à occupation pazzagère. Les baiez ent un facteur zolaire inférieur ou épal au facteur zolaire défini dans le tableau de l'article 24 de l'arrêté du 4 août 2002.				
(RE2020)	5. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le					
La zociótif a constaté des irrégularités vis à vis du respect de la RE2020	construction : coefficients (construction et ligeoretriction may en kip en CO _D /m²					
Les differents ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification du respect de la REZOZO.	Fourniture de documents justifient des quantitatifs et des références des produits renseignés	oui	¹ Amité du 4 août 2021 milatif aux exigences de performance énergitique et environnementaix des construct en France métropolitaine et portant approbation de la méthode de calcul prévue à l'article 2, 172-6 du code d			
the contract of the desired approximate the processing the section is a sequential of respect of the Caracas.	dans la récapitulatif standardisé d'étude énergétique et environnementale par la maître d'ouvrage	001	de Phabitation			
	Construction 378.2400 (Construction_max	690.4500	3. Perméabilité à l'air de l'enveloppe		finitative de la Transition écologique - www.ecologie.goustr 4/4 717sd+12a1+6la+lish	Nn0ds7ezid9044 - 3w04
	A SAMON A SAMO		2. Ferriteabilité à l'ait de l'envelopée			
istère se la Terolitor écologique - en rescologie gouch 1/4 717 esetást efilo-eleticos Tociosos. 1 k/02/0	Ministère de la Terratitor écologique - www.ecologie.gou/ch 2/4 7174d+1201-610+4084	10001760104064 - 14/05/J	·			
	nurations de la literation ecologique - www.ecologie.go.u.tr	mues - 501 89044 - 18/04/3	Ministère de la Transition écologique - « » « acologique » » » 3 / 4 717 «de las veña » institut	667bc5c6044 - 14/0	99003	
						_





DELA RÍGION NORMANDIE Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



8. Le coût des bâtiments de la RE2020

RE2020

coût des bâtiments

O



Impacts de la RE2020 sur les coûts de la construction et le secteur du bâtiment

- Dans le cadre des travaux préparatoires à la RE2020, la DHUP a évalué les surcoûts de la construction imputables au renforcement des différentes exigences. Ces évaluations ont été effectuées par un groupement d'experts compétents (bureaux d'études bâtiments, économistes de la construction, CSTB, CEREMA, etc) à l'aide de plusieurs centaines de simulations.
- Ces surcoûts sont évalués dans un contexte 2020 et n'intègrent pas les incidences de la mise en œuvre de la réglementation. L'effet d'apprentissage qui suivra l'augmentation de parts de marchés de certains matériaux ou systèmes n'est par exemple pas pris en compte. Aux échéances les plus éloignées ces évaluations semblent ainsi « maximisantes » ou plus incertaines.
- Surcoûts évalués aux différentes échéances de la RE2020 :

	Maison Individuelle	Logement Collectif	Bureaux	Enseignement
Entre 2022 et 2024	Environ +5%	Environ +4%	Environ +5%	Environ +3,5%
Entre 2025 et 2030	Environ +6%	Environ +9%	Environ +5,5%	Environ +5%
A partir de 2031	Environ +8%	Environ +15%	Environ +6%	Environ +5,5%

Les surcoûts évalués par l'administration lors de la mise en œuvre de la RT2012 étaient de 6%. Ces surcoûts ont été au moins partiellement absorbés par les différentes filières du bâtiment comme en témoigne l'évolution des coûts de la construction.



RE2020 Présentation de la RE2020 109 14/10/2022



RE2020

bâtiments

coût des

O

DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie





Maison individuelle en 2022

Descriptif du bâtiment

Ref: MI73_01_35

Niveaux RDC+combles

Surface de référence 89,8m²





	RT2012		RE2020	
Zone				
climatique	H2b		H2b	
Altitude	[0.0, 400.0)		[0.0, 400.0)	

Coût total (€/m²)	1959 €/m²	2025 €/m²
Surcoût (€/m²)		+ 66 €/m²
Surcoût relatif (%)		+ 3,4%

			<u>RT2012</u>	<u>RE2020</u> (2021)	Surcoût (€)
	BBIO	88.5	55.1		
		cep,nr	70.8	39.2	
	Performance	сер	70.8	39.2	
		lc, énergie	113	60.31	
		Ic, composants	665	679	

	Murs	Parpaing	Brique (Ru=1,45 m².K/W)	984
		LdV lambda 32 de 100 mm	PU de 120 mm (R=5,60 m².K/W)	1143
		Laine de verre lambda	Laine de verre lambda	
	Toiture	35 de 355 mm (R=10	35 de 355 mm (R=10	
Isolation		m².K/W)	m².K/W)	
	Plancher	Plancher HPL Up=0.19.	Plancher HPL Up=0.15.	196
		rupteurs T+L.+ R	rupteurs T+L.+ R	
	Menuiseries	PVC: 1,30	PVC: 1,30	
		Alu : 1,40	Alu : 1,40	
	Coffre volet roulant	Uc=0,90	Uc=0,50	1746
		Gestion manuelle	Gestion auto	1746
		PAC Air/Eau 2 services	PAC Air/Eau 2 services	
Systèmes	Chauffage	R410a	R32	

RE

Situation

RE2020 | Présentation de la RE2020

110



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Impacts de la RE2020 sur les coûts de la construction et le secteur du bâtiment

- Premiers retours des acteurs
 - Directrice générale de Nexity, juillet 2022 :

«un surcoût de 10% mais une inflation sur 18 mois de 10% en tout, avec la crise des matériaux »

« augmentation des coûts très exagérée, 10% d'augmentation dans les cas où l'entreprise, le promoteur, n'avait pas anticipé le basculement »



RE2020 Présentation de la RE2020 111 14/10/2022

O



DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

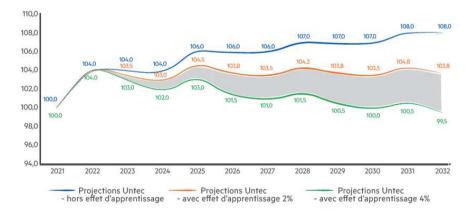


Impacts de la RE2020 sur les coûts de la construction et le secteur du bâtiment

Premiers retours des acteurs

- Projections de l'Union des économistes de la construction de septembre 2022 avec effet d'apprentissage sur 3 ans, selon le Rex RT2012, analyse détaillée sur des LC :
- Réduction de 2% à 4% par an du coût d'une construction après 1 à 2 ans de mise en œuvre d'un réglementation plus exigeante
- Un coût de la construction quasi stable : sur 10 ans, selon les scénarios, hors inflation, évolution des coûts entre -0,5% et +4% pour 2022, 2025, 2028 et 2031
- Un surcoût le plus élevé en 2025, de l'ordre de +2 à +4%
- Avec une inflation annuelle moyenne de 6% max, +100 à 150€/m² max pour le coût de construction (coût moyen métropole entre 1550€/m² et 1677€/m² d'ici à 2032)

Évolution du coût de construction dans le logement collectif - base 100 en 2021







Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



9. Panorama des outils d'accompagnement







Les outils d'accompagnement

Fiche décryptage RE2020

Webinaires RE2020

Petit Essentiel de la RE2020 Mallette pédagogique AICVF

Guide d'accompagnement des Bureaux d'Etudes Guide document grand public « Construire ma maison avec la RE2020 »

Site internet dédié

Dossier internet et articles

Guide RE2020

Cahiers techniques RE2020

DPGF type tertiaire

Complément mallette AICVF

Rédaction de DPGF type

MOOC « Réglementation environnementale 2020 » Formation présentielle « Réglementation environnementale 2020 »

Formation multimodale « Réglementation environnementale 2020 »

http://www.rt-batiment.fr/la-re2020-et-l-accompagnement-des-acteurs-en-bref-a545.html



RE2020 | Présentation de la RE2020 114 14/10/2022



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



10. Aller plus loin ...



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Aller plus loin : les démarches de labellisation



Le projet de label Etat associé à la RE 2020

- Deux objectifs :
 - Valoriser les bâtiments qui anticipent les étapes de la RE2020, ceux qui prennent de l'avance sur la courbe d'apprentissage
 - Prendre en compte des thèmes et critères nouveaux et la capacité à innover. Préfigurer les bâtiments de demain.
- Méthode : une concertation nationale pour ouvrir le débat
- Calendrier initial et concertation :
 - 1ère concertation sur l'architecture du label et sur 7 thèmes pour identifier les sujets matures -> volonté d'aboutir à un cadre de référence partagé
 - À partir du travail préparatoire du groupe RBR-T + de synthèses de travaux en groupes de travail
 Contributions possibles d'avril à mai 2021
 - Objectif initial: mise en consultation publique novembre 2021 pour une publication des textes fin 2021 mais les travaux sont encore en cours

Aller plus loin que la RE 2020 Aller plus vite que la RE 2020 Favoriser l'innovation

7 thèmes pressentis:

- ✓ Carbone
- ✓ Mesurer les performances énergétiques effectives
- ✓ Bâtiment qui coopère avec les réseaux
 - ✓ Confort et santé
 - ✓ Gestion durable de l'eau
 - ✓ Economie circulaire
 - ✓ Biodiversité

http://www.planbatimentdurable.fr/concertation-label-re2020-r332.html en vidéo : https://www.dailymotion.com/video/x80f5ai



RE2020 Présentation de la RE2020 116 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Aller plus loin : les démarches de labellisation



- Le projet de label Etat associé à la RE 2020
 - Deux objectifs :
 - Valoriser les bâtiments qui anticipent les étapes de la RE2020, ceux qui prennent de l'avance sur la courbe d'apprentissage
 - Prendre en compte des thèmes et critères nouveaux et la capacité à innover. Préfigurer les bâtiments de demain.
 - ❖ Actualité : Lettre de mission 19 avril 2022 de la directrice de la DGALN pour le Groupement d'intérêt écologique (Alliance HQE, Collectif des Démarches Quartiers et Bâtiments Durable, Effinergie) et le Plan Bâtiment Durable
 - Objectif: faire émerger un cadre commun de référence, appuyé par l'Etat en élargissant l'actuel champ réglementaire au-delà des sujets énergie et carbone
 - Nouveau calendrier :

Phase 1 -> sept 2022 pour cadrer la gouvernance partagée Phase 2 poursuite des travaux techniques Aller plus loin que la RE 2020 Aller plus vite que la RE 2020 Favoriser l'innovation

7 thèmes pressentis:

- ✓ Carbone
- ✓ Mesurer les performances énergétiques effectives
- ✓ Bâtiment qui coopère avec les réseaux
 - ✓ Confort et santé
 - ✓ Gestion durable de l'eau
 - √ Economie circulaire
 - √ Biodiversité



RE2020 Présentation de la RE2020 117 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Aller plus loin : les démarches de labellisation

- ➤ Le label Effinergie RE 2020
 - Renforcement des exigences sur l'énergie
 - Bbio et Cep,nr diminués
 - Qualification des acteurs
 - Calcul du Bilan BEPOS pour une option sur le bâtiment à énergie positive
 - * Renforcement des exigences sur le confort d'été
 - Seuils diminués et modulations hors zones H2d et H3
 - Renforcement des exigences sur le carbone
 - Anticipation du calendrier RE2020
 - Qualification des acteurs
 - Renforcement des exigences sur la mesure et le contrôle
 - Concernés : Perméabilité à l'air bâti et réseau et systèmes de ventilation
 - Volet pédagogique
 - Des indicateurs pour le confort d'été, la cohérence de l'ACV, la mobilité, l'observatoire BBC, le n50, la consomm'acteur, une démarche de plaque signalétique



Aller plus loin que la RE 2020 Pour le secteur résidentiel

Application: 01/09/2022

+ une option BEPOS





PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

LINGUIS DI CALL N



Place à vos autres questions!



RE2020 | Présentation de la RE2020 119 14/10/2022



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Merci de votre attention

<u>noelie.carretero@cerema.fr</u> <u>construction.blc.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr</u>



